

# PARTICIPATION CITOYENNE

Fiche 1 | Participation citoyenne : concepts, enjeux et recommandations

Fiche 2 | Concevoir une offre participative tout au long du projet

Fiche 3 | Participer à l'aménagement et à la gestion des espaces

Fiche 4 | L'habitat groupé : un outil de dynamisation d'un quartier nouveau





## PARTICIPATION CITOYENNE : ENJEUX, CONCEPTS ET RECOMMANDATIONS

*Une définition de la participation parmi d'autres*

La participation des citoyens à la vie communale est l'action de prendre part, collaborer, contribuer à la construction de réponses aux besoins de la collectivité et/ou des divers groupes qui la composent.



# POURQUOI PRÔNER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS L'ÉLABORATION DES « QUARTIERS NOUVEAUX » ?

## LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION

Les enjeux de la participation citoyenne dans les projets de quartiers nouveaux relèvent de quatre sphères principales : la société, le quartier, les citoyens, et le projet en lui-même :

- Une vision de société démocratique et inclusive :

La participation locale contribue à améliorer la démocratie représentative par une meilleure communication qui peut mener à l'instauration de débats sur des projets concrets. Elle contribue également à promouvoir le lien social et la création d'acteurs collectifs appelés à jouer un rôle dans la société. Enfin, à l'ère du développement durable, la participation est recherchée pour concrétiser la dimension sociale et citoyenne du concept, à côté de ses dimensions environnementale et économique.

- Une vision du quartier comme lieu de vie approprié et pris en charge collectivement par ses habitants :

Le sentiment d'appartenance communautaire créé ou renforcé par l'utilisation de méthodologies de participation collective est de nature à élargir et développer plus encore la participation et à faciliter l'émergence de groupes porteurs de projets susceptibles d'apporter des réponses aux besoins du quartier.

- Une visée de promotion de la citoyenneté :

Grâce à son potentiel pédagogique, la participation permet de sensibiliser à des comportements et modes d'habiter plus durables, et contribue à accroître l'autonomie et l'engagement de citoyens mieux formés pour agir.

- Une approche centrée sur les projets, dans une visée d'amélioration, d'intégration et de valorisation de ceux-ci :

- Amélioration par l'apport de connaissances et points de vue relevant de l'expertise des habitants et des forces vives locales. Cela peut conduire à améliorer l'efficacité de la démarche et à démultiplier le potentiel de réflexion et d'action, notamment par la mobilisation de compétences externes à l'équipe chargée de réaliser la mission ;

- Meilleure intégration du projet facilitée par une meilleure communication, l'ouverture à l'expression des riverains, l'instauration d'un dialogue entre les acteurs ;

- Valorisation du projet également : nos quartiers nouveaux se veulent exemplatifs, jusque dans leur processus de conception et de gestion, optimisé en recourant à la participation citoyenne.



Crédits : CREAT

Quatre objectifs principaux justifient le recours à la participation citoyenne sur le terrain des quartiers nouveaux aujourd'hui, en écho aux préoccupations concrètes des acteurs :

- Répondre aux besoins des futurs habitants

Afin que le quartier soit réellement approprié, on cherche à ce qu'il réponde au mieux aux besoins des futurs habitants. Une difficulté souvent mentionnée est l'absence initiale de ces futurs habitants. D'où l'établissement par les acteurs de stratégies pour pallier cette absence : recourir aux listes d'attente de candidats à une location ou acquisition dans le logement public, chercher des personnes intéressées par voie de presse, joindre les personnes ayant manifesté leur intérêt au départ d'annonces immobilières, lancer un appel à candidatures pour un premier habitat groupé en autopromotion susceptible de dynamiser le quartier...

- Favoriser l'intégration des projets et l'adhésion des riverains

Les « grands projets » commencent souvent par susciter les inquiétudes du milieu local. Il faut veiller à ce que les quartiers nouveaux ne deviennent pas des adjonctions artificielles ou des enclaves fermées sur elles-mêmes, mais rentrent en synergie avec l'espace environnant et le reste de la ville ou du village. Viser une insertion optimale du projet dans le tissu existant nécessite de dialoguer avec les riverains, comités locaux et associations. La concrétisation des programmes se fera d'autant plus facilement que les acteurs locaux s'en sentiront co-responsables et partageront les objectifs poursuivis. Il faut néanmoins éviter une « instrumentalisation » de la participation des citoyens, qui serait réduite à un moyen de mise en œuvre des finalités publiques ou de réalisation des projets des promoteurs.

- Sensibiliser à des modes d'habiter innovants et plus durables

Les quartiers nouveaux sont vus aujourd'hui par les pouvoirs publics comme porteurs de modes d'habiter différents, économes en énergie, privilégiant la mobilité douce, accueillants pour la nature et la biodiversité... Une série de caractéristiques de ces quartiers sont destinées à accueillir ou permettre ces nouveaux modes de vie. Cependant, leur implémentation ne va pas nécessairement de soi et les usages ou les appropriations des lieux ne se font pas toujours dans le sens espéré. D'où la volonté de sensibiliser aux comportements à adopter pour un bon usage du quartier qui aille dans le sens de pratiques plus durables. Grâce à certaines démarches participatives, il est possible de sensibiliser les citoyens à « habiter » autrement.

- Favoriser les initiatives citoyennes

L'idée est de donner une large place dans les futurs quartiers aux initiatives collectives citoyennes et à leur prise en charge dans la durée par des collectifs autogérés, en dialogue le cas échéant avec les pouvoirs publics.



Crédits : CREAT

## TPOLOGIE DE LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE

Trois formes principales de participation institutionnelle (ou organisée comme cadre d'échange par les pouvoirs publics et/ou les concepteurs de projet) peuvent être distinguées : la mise en débat des politiques et des projets par le biais de la consultation et de la concertation, la coproduction ainsi que l'appui aux projets des habitants.

# LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE LA PARTICIPATION<sup>1</sup>

Préalablement à la mise en place d'outils et méthodes, il importe de clarifier le niveau de participation visé :

## 0. L'INFORMATION COMME ÉTAPE PRÉALABLE À LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE

Avant d'envisager toute forme de participation, l'information sur les projets concernés et les modalités du processus de prise de décision doit être considérée comme un préalable indispensable, le plus en amont possible. Une attitude d'information continue, y compris sur ce qui est fait des avis et propositions émanant des citoyens, devra idéalement être présente tout au long des étapes du projet.

## 1. LA CONSULTATION

Il s'agit d'un processus de communication bilatéral visant à recueillir l'avis de la population sur un projet, ce qui suppose à la fois une information sur le projet et un recueil de réactions à son sujet. Les autorités locales gardent le pouvoir de décision et se donnent la liberté de prendre en compte les éléments qu'elles jugent pertinents.

La consultation peut prendre plusieurs formes :

- **Consultation directe, ouverte à tous** (par exemple sous forme d'enquête publique, de consultation populaire communale, de réunion publique de consultation,...). Ces formes de consultation ouvertes à tous donnent cependant lieu à un filtrage de fait des participants dû à l'absence de certaines catégories de population, réduisant la représentativité du groupe consulté. Il importe donc de pouvoir caractériser les participants et évaluer la représentativité du groupe consulté.
- **Consultation d'un échantillon le plus représentatif possible** de la population (à l'instar d'un panel de citoyens ou de certaines enquêtes,...). L'accent est mis cette fois sur la représentativité de l'échantillon des personnes consultées, ce qui peut se faire parfois au détriment de la participation des forces vives et des acteurs organisés du territoire, ainsi que de l'ouverture à tous.
- **Consultation de représentants de la population** (à travers des conseils ou commissions consultatives communaux, ou des associations émanant de la population). Cette approche permet d'impliquer des forces vives et les membres d'associations diverses, mais laisse de côté les citoyens moins engagés. La potentielle surreprésentation de personnes très impliquées localement et le manque de représentativité et de lien avec la base des instances consultées peuvent également constituer une menace.

### Un exemple de consultation : le panel de citoyens

Un panel de citoyens vise à confronter un échantillon de non-spécialistes à une question de société complexe en vue d'éclairer les pouvoirs publics et la population sur les enjeux liés aux décisions à prendre et de produire des recommandations en la matière. Après le recrutement d'un panel de volontaires (sélection le plus souvent suite à un appel dans la presse ou par un institut de sondages) une phase d'information et de formation des participants est organisée. Ils sont ensuite impliqués dans le choix des interlocuteurs qui seront conviés lors du travail en panel et dans la réflexion sur les questions à leur poser. Après une phase d'interaction avec ces interlocuteurs, le panel délibère et fait part de ses conclusions et recommandations.

## Conditions de réussite

Pour que la consultation se passe dans les meilleures conditions, on insistera sur l'importance de favoriser l'information préalable, le débat, la délibération afin d'aider les participants à réagir sur base d'une réflexion élargie et d'éviter les travers d'une réaction non informée.

On se souciera aussi d'obtenir une diversité suffisante des interlocuteurs pour recueillir l'avis des différentes catégories de la population, et obtenir une représentativité acceptable des résultats.

Il importe de consulter le plus en amont possible du processus de décision afin de permettre l'intervention de la population à un stade où le projet peut encore être réorienté, tout en réitérant la démarche aux étapes suivantes, pour éviter que les habitants ne soient « *désappropriés* » du visage final du projet.

Il importe également d'informer d'emblée du statut qui sera donné à l'expression citoyenne, notamment le fait que la démarche ne lie pas les décideurs, afin d'éviter toute méprise des personnes sollicitées à propos des retombées de la participation sur la prise de décision.

Pour préserver à la consultation sa crédibilité, les pouvoirs publics gagneront cependant à s'en inspirer au maximum et à justifier pourquoi le cas échéant ils s'écartent de certains résultats et avis.

## 2. LA CONCERTATION

La concertation quant à elle suppose un rapport plus égalitaire entre les parties en cause que la consultation. Les représentants de la population deviennent en quelque sorte des partenaires de la décision. Les réunions de concertation ont donc un objectif plus ambitieux que de simples réunions de consultation : celui d'un échange de points de vue dans le cadre d'une situation réellement ou potentiellement conflictuelle, permettant dans le meilleur des cas d'arriver à un consensus.

Ouvrant le processus décisionnel aux principaux acteurs concernés, le processus de concertation est délicat à gérer et n'est pas exempt d'un risque d'échec ou d'absence de consensus. Son bon déroulement est facilité par la présence d'un médiateur.

Une concertation réussie permet :

- le débat et l'échange d'arguments ;
- l'affinement de la compréhension des problèmes et des positions de chacun ;
- la gestion des conflits, l'évolution vers un consensus et en conséquence la qualité de l'adhésion des partenaires et une mise en œuvre facilitée de la décision ;
- l'amélioration du projet suite à cette démarche et donc une meilleure qualité de la décision.

La tenue de réunions de concertation peut amorcer, si la confiance est présente, la création d'un comité d'accompagnement de projet qui prolongera la démarche de dialogue dans le long terme.

- **La nécessité de trouver une solution**, ainsi que l'existence d'une volonté des parties d'entrer en négociation plutôt que de s'imposer par la force sont des facteurs favorables à la réussite de la démarche.
- **Une gestion professionnelle et transparente** du processus de concertation semble indispensable. Il importe de clarifier les règles du jeu, ce qui est négociable, qui décide.
- **Un bon processus de représentation** : encouragera la nomination par chaque partie de ses représentants, en évitant les « doubles casquettes », et l'établissement d'une réelle relation entre les représentants en négociation et leurs mandants.
- **La création d'un climat de confiance** doit survenir assez tôt dans le processus : un vécu négatif prolongé et exacerbé peut se révéler difficilement surmontable. Un vrai processus de concertation nécessite aussi une certaine durée ; prévoir un travail préparatoire à une séance de concertation officielle permet de limiter celle-ci à une réunion plus courte et moins conflictuelle.



Crédits : CREAT

### 3. LA COPRODUCTION

La coproduction s'inscrit dans un modèle de conception négocié. Une conception collective du projet s'établit dès le départ entre divers acteurs publics et privés du territoire, qui peuvent en être considérés comme les forces vives, sans que l'un des partenaires présente et soumette à la discussion un projet préexistant. Les pouvoirs publics ne viennent pas avec une vision précise du projet, mais acceptent d'entrer dans une dynamique de réflexion et de choix d'orientations partagée avec d'autres acteurs.

Une telle participation suppose la structuration du processus en différents lieux de dialogue où les acteurs interagissent : réunions avec les représentants des différents acteurs, groupes de travail travaillant en relais avec eux, forums ou assemblées générales ouverts à tous pour permettre un élargissement du processus et soumettre à la population dans son ensemble les projets en évolution...

On peut recourir à la coproduction pour l'élaboration de projets localisés tels que l'aménagement d'un espace public, d'un service à la population,... On pense ainsi aux ateliers publics d'urbanisme ou ateliers de travail urbain qui réunissent élus, professionnels et habitants autour de la conception en commun d'espaces publics.

Le processus d'apprentissage issu du travail en commun aboutit à un renforcement de la capacité des acteurs, et à la création de réseau. La démarche peut également permettre de pérenniser de nouvelles modalités de collaboration entre les habitants et les autorités communales.

### Conditions de réussite

Pour qu'une maturation des projets et une évolution vers plus de globalité et de cohérence se produisent sous l'effet des confrontations d'intérêts et de savoirs différents, il faudra non seulement favoriser la diversité des participants mais aussi faciliter leur expression et leur confrontation.

Un enjeu important est de donner un poids suffisant à la parole des habitants par rapport aux autres acteurs, par exemple en les intégrant à la définition des « règles du jeu », en les poussant à se structurer, en veillant à une animation neutre et professionnelle des réunions.

On observe bien souvent que le groupe actif n'est pas réellement représentatif de la population. Afin que le travail en partenariat au sein d'un groupe actif ne se limite pas à une réflexion à huis-clos, il est utile d'associer d'une autre manière (réunions plénières, questionnaires, ...) le reste de la population au processus. Cela permettra de tester si le soutien des projets est suffisant et s'ils répondent effectivement aux besoins.

Le processus de coproduction en lui-même nécessite une structuration et l'attribution d'une fonction de coordination. L'instauration de groupes de travail est une démarche intéressante ; on cherchera à couvrir les divers sujets pertinents, tout en évitant une trop grande sectorialisation : les groupes doivent interagir entre eux et travailler en dialogue avec une structure plus générale afin de préserver une approche globale et transversale.



Crédits : CREAT

#### 4. L'APPUI AUX PROJETS DES HABITANTS

Le but visé ici est d'apporter un appui à des projets conçus par les citoyens, ceux-ci n'étant pas considérés comme demandeurs face à des actions menées par la commune, mais comme acteurs et initiateurs de projets. Dans certains quartiers un travail préalable d'aide à l'émergence et d'accompagnement des projets est nécessaire. Il s'agit alors d'aider les groupes à définir leurs besoins tout en prenant des décisions et en se dotant de mécanismes destinés à les satisfaire.

De nombreuses initiatives naissent au sein de la population et sont à encourager car elles répondent aux besoins de tout ou partie de la collectivité ; leur soutien peut s'organiser par la diffusion d'un appel à projets suivi d'une sélection et du financement et/ou de l'accompagnement (technique, organisationnel,...) des projets sélectionnés. Il est intéressant de constater que certains groupes se lancent dans des projets principalement à cause de l'opportunité de soutien qui leur est fournie ; on obtient donc un effet de dynamisation des réalisations sur le terrain.

L'organisation d'appels à projets en direction des habitants peut également s'effectuer dans le cadre du budget communal ou à l'initiative d'organismes d'utilité publique.

La concrétisation rapide de réalisations permise par ce système peut aussi être un instrument de maintien de la mobilisation dans une phase d'essoufflement d'un processus participatif.

#### Conditions de réussite

Pour éviter les privilèges et la confiscation du système par certains groupes d'habitants, il importe de diffuser largement les appels à projet et de prévoir des critères de sélection objectifs.

Faciliter la prise en charge de ses besoins par la société civile organisée est une attitude positive du moment qu'elle ne consacre pas la démission des pouvoirs publics. Ceux-ci gardent un rôle de coordination, de mise en cohérence des projets et ils sélectionneront et financeront les projets qui cadrent avec leurs objectifs. Par ailleurs, une série de projets restent bien sûr de leur ressort.



La pépinière durable, la «Pousse qui Pousse» apporte un soutien pratique et matériel aux projets de verdurisation du quartier. Crédits : CREAT

Au-delà des méthodes et techniques employées pour mettre en oeuvre la participation des habitants, un certain nombre d'attitudes transversales gagnent à être utilisées pour que le processus se déroule au mieux et porte ses fruits :

### Viser la transparence et soigner la relation avec les citoyens

La participation se déroule sur un fonds relationnel dont l'incidence est non négligeable... La volonté politique est indispensable. Une attitude ouverte et franche de la part de l'autorité communale impose le respect même si par ailleurs elle prend des options fermes quant à la défense de certains principes ou options. Par contre, des expériences participatives peu crédibles menées dans le seul but de faire bonne figure auprès de la population auront un impact défavorable sur les tentatives ultérieures de nouer le dialogue.

Il importe d'annoncer clairement les règles du jeu et la suite qui sera donnée à la parole des citoyens. Les contraintes auxquelles le pouvoir communal est soumis devront être exposées d'emblée afin de ne pas éveiller d'attentes irréalistes.

### Susciter la participation suffisamment en amont du processus décisionnel

Des démarches participatives intervenant ponctuellement en phase finale de projet sont peu propices à une évolution des mentalités, d'autant que l'information tardive est susceptible d'éveiller d'emblée la méfiance et de radicaliser les comportements. Ouvrir le dialogue en amont du processus décisionnel permet déjà d'éviter une série d'embûches. Les différents points de vue sont susceptibles de s'intégrer peu à peu dans le cadre d'un processus d'une certaine durée.

### Recourir à une animation professionnelle

Le recours à des médiateurs professionnels est souvent un atout pour gérer ce type de démarche qui ne s'improvise pas, à la fois pour des raisons de professionnalisme et pour des raisons de neutralité favorisée par l'intervention d'un tiers entre les porteurs du projet et la population.

### Dépasser les réactions de type « Nimby »

Une simple consultation sans préparation par une phase de débat et de délibération peut mener à des dérapages dans la mesure où risque de primer avant tout l'expression d'intérêts particuliers. Quelques attitudes s'imposent pour éviter ou gérer ces attitudes de rejet : informer et organiser une concertation avec les citoyens le plus tôt possible, exposer d'emblée les principes d'action ou options éthiques sur lesquels les pouvoirs publics souhaitent baser leur action, œuvrer à la gestion des conflits et à la recherche du consensus.

### Encourager la motivation des habitants à participer

Les pouvoirs publics se plaignent fréquemment du manque de participation des habitants lorsqu'on les sollicite... La motivation des habitants à participer s'appuie sur les bénéfices escomptés de la démarche et le maintien de la participation à travers le temps suppose que des bénéfices en soient réellement issus. La démarche est encourageante si les citoyens expérimentent qu'ils disposent d'une capacité à influencer sur le cours des choses à travers l'apparition de résultats visibles de la participation sur le milieu local. Par ailleurs, des éléments liés au processus participatif en lui-même tels que la convivialité, le caractère festif des rencontres, le plaisir de se retrouver motivent bon nombre de candidats à la participation. Les apprentissages sont également un motif de satisfaction.

### Ancrer l'offre de participation dans le quotidien et la culture des habitants

Les réunions peuvent aussi s'organiser en dehors des lieux institutionnels, dans des lieux privés ou associatifs proches, bien appropriés par la population. L'information préalable peut être diffusée dans les lieux que les habitants fréquentent, à travers leurs réseaux (newsletters, réseaux sociaux,...), par des invitations personnalisées, des toutes-boîtes... Les modalités d'organisation peuvent viser un maximum de compatibilité avec leur vie quotidienne : assurer la garde d'enfants pendant une réunion, garantir le respect d'une durée raisonnable permettant à chacun de retourner à ses occupations, ne pas prévoir de réunion le soir d'un match de football ou d'un événement local... sont des détails qui comptent.



Crédits : CREAT

## Pallier les temps morts liés aux procédures administratives

Les procédures administratives différant la réalisation des projets, alors que la participation a éveillé l'espoir d'une concrétisation des attentes, sont un facteur de découragement des habitants. Dans ces situations il importe de travailler sur plusieurs projets simultanément afin que les participants puissent continuer à se mobiliser quand les premiers projets sont en attente.

## Gérer les conflits

Des conflits surviennent inévitablement au cours d'un processus participatif mettant en présence des représentants d'intérêts différents. Il est important de pouvoir les gérer grâce à un savoir-faire suffisamment professionnel et de disposer de critères d'arbitrage qui permettront de trancher si nécessaire.

## Articuler au mieux expertise et participation

Les décisions publiques résultent d'un double processus : appel à l'expertise de professionnels et à la participation des habitants. Ces deux dimensions sont complémentaires et gagnent à être intégrées : on tentera donc de nourrir le travail de l'expert grâce à une meilleure compréhension des opinions et pratiques des habitants et d'éclairer la réflexion des habitants par des apports d'expertise et relatifs aux contraintes techniques et juridiques à respecter dès que le besoin s'en fait sentir.



Crédits : CREAT

## Prendre en compte toutes les catégories de la population et accorder une attention particulière à celles qui sont habituellement peu présentes.

Même adressées à tous, les démarches consultatives ne donnent lieu qu'à un nombre limité de réponses ; la concertation et la coproduction, de par leur nature, ne s'adressent qu'à un nombre restreint de participants. De façon générale, pour donner l'audience la plus large possible aux projets en élaboration, et ne pas perpétuer les processus d'exclusion liés à l'absence de parole de certaines catégories sociales plus fragiles, il est intéressant de multiplier les lieux et occasions de dialogue, de travailler en relais avec les associations et groupements locaux, d'utiliser les réseaux relationnels existant au sein de la population. Il est aussi important de prévoir des moments de formation pour donner les outils (techniques, juridiques,...) ainsi que dans certains cas la maîtrise du vocabulaire nécessaire à une bonne communication aux participants et ainsi pallier au mieux les différences de niveaux de compréhension.

## Tenir compte des résultats de la démarche participative dans la prise de décision

Les citoyens ont besoin de sentir que leur parole est prise au sérieux. Que les positions exprimées par les habitants soient suivies ou non par les pouvoirs publics, il importe de rendre compte des suites données à la démarche participative et d'explicitier les choix des élus et professionnels. Si l'expression citoyenne est niée, l'image des pouvoirs publics en pâtira inévitablement et cela se répercutera sur les tentatives ultérieures d'associer les citoyens.

## Mettre en place des structures participatives durables

Au-delà des expériences ponctuelles, il est intéressant que des structures dotées d'une mission à cet effet contribuent à perpétuer la participation des citoyens. Permanence de quartier, service en charge de la communication avec les citoyens ou de la promotion de l'action collective, conseils consultatifs, ateliers de travail urbain, conventions de collaboration avec des comités de quartier sont autant de manières d'encadrer et d'accompagner de manière durable des processus de participation des citoyens à la vie communale.

## SOURCES :

<sup>1</sup> - **CPDT** *La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques* (plaquette n°3), disponible sur : <https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/plaquette3.pdf>

## PRÉSENTATIONS DU COLLOQUE :

**Raphaëlle Harou** : «*Quartiers Nouveaux et participation citoyenne*» - Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)  
[http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/support%20introduction%20Rapha%C3%ABlle%20Harou%20\[Mode%20de%20compatibilit%C3%A9\].pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/support%20introduction%20Rapha%C3%ABlle%20Harou%20[Mode%20de%20compatibilit%C3%A9].pdf)



## CONCEVOIR UNE OFFRE PARTICIPATIVE TOUT AU LONG DU PROJET

Le texte qui suit est largement inspiré des apports du séminaire sur la participation citoyenne organisé par la CPDT et la DGO4 ce 12 octobre 2017 à Namur dans le cadre du cluster « Quartiers nouveaux ». L'importance d'adopter une attitude participative tout au long du développement du projet y a été largement soulignée.

## MISE EN PLACE DU PROCESSUS

Comment construire un dispositif participatif adapté au contexte local ? Quelques principes d'action peuvent guider la démarche.

### DÉFINIR LES VALEURS-CLÉ ET LES OBJECTIFS PRINCIPAUX QUI SOUS-TENDENT LA VOLONTÉ DE PARTICIPATION ; ÉNONCER LES RÈGLES DU JEU ET LE DEVENIR DES AVIS EXPRIMÉS

Le groupe projet constitué des autorités publiques (élus et services concernés) et autres partenaires privés (promoteurs, constructeurs...) et publics (SLSP...) gagnera à expliciter ses objectifs quant à la participation citoyenne, tant en interne que vis-à-vis du public. Ces objectifs orienteront le choix du dispositif à mettre en place.

Cette volonté participative est-elle par exemple avant tout adoptée dans une perspective d'amélioration de la démocratie ? Reflète-t-elle un souci de bonne intégration du nouveau quartier dans la commune ? un souci de faire aboutir le projet, de l'améliorer, de renforcer son attractivité pour les futurs habitants ? Est-ce l'approche pédagogique qui prédomine, dans le but que le quartier soit le lieu de modes d'habiter plus durables ? Ou encore vise-t-on à stimuler la prise en charge collective du quartier par les habitants ? Les motivations locales peuvent bien sûr relever de plusieurs de ces aspects.

Pour contribuer dans toute la mesure du possible à un climat de confiance mutuelle, il importe que le niveau de participation visé (consultation, concertation, coproduction,...)<sup>1</sup> et les règles du jeu (notamment ce qui est négociable ou non) soient clairement énoncés, de même que le devenir des avis exprimés par la population. Ceci dit, la question de ce qui est négociable ou non ne peut être entièrement clarifiée dès le départ et pourra se préciser au fil du processus : elle relève de contraintes émanant de l'administration communale et du pouvoir politique local, qui pour une part se positionneront en fonction de l'évolution du projet et des mobilisations des riverains, de négociations avec les promoteurs par exemple sur la densité du projet, tout comme de contraintes techniques que l'on découvrira avec les auteurs de projet.



### EVALUER L'INTÉRÊT DE RECOURIR À DES ORGANES PARTICIPATIFS PRÉEXISTANTS / DE METTRE EN PLACE UN ORGANES PARTICIPATIF SPÉCIFIQUE AU PROJET DE QUARTIER NOUVEAU

La CCATM, la CLDR, un conseil consultatif du logement, des jeunes, des personnes âgées, un comité de quartier... autant d'intermédiaires préexistants auxquels il est possible de recourir pour faciliter la participation citoyenne dans le cadre d'une opération « Quartier nouveau ». Il conviendra d'évaluer l'intérêt ou non de créer un organe participatif ad hoc :

A Strasbourg, les habitants ont eu la possibilité d'intervenir dans l'élaboration du projet à titre individuel ou organisés en collectifs ou associations depuis les premières étapes de programmation et de conception urbaine d'ensemble. Des échanges répétés ont eu lieu entre les différentes instances tout au long de la démarche de projet : instances de décision, instances techniques, et instances participatives mises en place par les pouvoirs publics, via des ateliers thématiques, ateliers pléniels et un groupe restreint. Ce groupe restreint est essentiellement intervenu entre le moment de la désignation de l'aménageur et celui de la désignation du maître d'œuvre urbain.

Dans le cadre du projet de quartier durable Tivoli<sup>2</sup>, Citydev (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale, institution pararégionale à l'origine du projet) avait la volonté d'aboutir à un « dispositif de quartier » (collectif d'habitants susceptible d'interagir avec les autorités publiques, et en capacité de poursuivre la dynamique initiée).

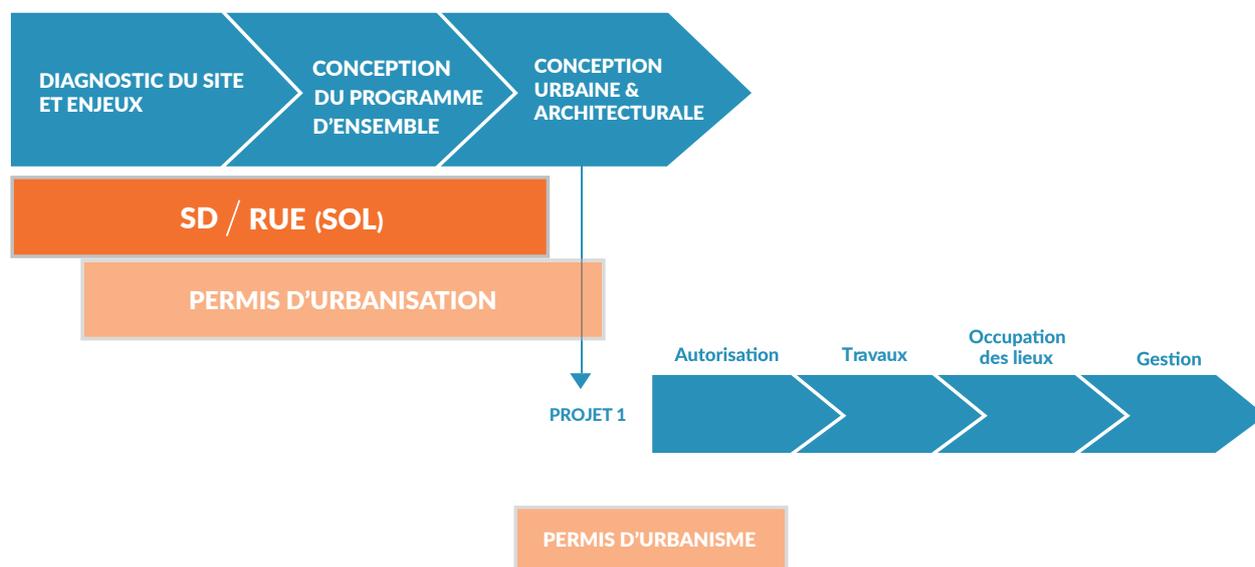
Dans le cas des Dames blanches à Woluwé-Saint-Pierre<sup>3</sup> (construction de nouveaux ensembles de logements publics locatifs et acquisitifs menée par le Fonds du logement et la SRLB), un comité de pilotage incluant des acteurs du projet et des riverains tirés au sort parmi une liste de candidats a pour objectif de valider les étapes de participation citoyenne et de rendre un avis sur les « pré-Master Plan » proposés.

## CONCEVOIR UNE STRATÉGIE DE PARTICIPATION ANCRÉE DANS LES ÉTAPES DU PROJET

Le développement d'un quartier nouveau nécessite des étapes dans lesquelles s'inséreront un ou des moments de participation citoyenne :

### Les étapes du projet :

Le schéma ci-dessous figure de manière simplifiée ces étapes, en positionnant également par rapport à celles-ci les principales procédures auxquelles un projet de quartier nouveau peut être soumis en Wallonie.



Crédits : CREAT

L'évaluation de la participation des habitants dans les projets d'écoquartier en France montre que l'implication des habitants est encore rare sur l'ensemble du processus de programmation-conception et sur les différents projets d'aménagement. On se retrouve souvent face à une approche procédurale impliquant tardivement les habitants et se limitant simplement à une consultation finale sur un projet conçu par ailleurs. Certains projets innovants, comme celui du quartier du Danube à Strasbourg, ont cependant visé une participation en continu tout au long du processus.

L'implication citoyenne (forces vives locales, associations) a été particulièrement importante à toutes les phases de ce projet dans un morceau de ville peu urbanisé : démarche de programmation participative portée par la Communauté urbaine, ingénierie participative co-définie avec les associations dynamiques de l'agglomération et un collectif d'habitants intéressés par le futur projet, atelier de projet urbain, dialogue compétitif impliquant des représentants des habitants, partage de la gestion de certains lieux, programmation différée d'espaces publics en attendant les futurs habitants...

La formalisation du processus participatif peut être soutenue par l'élaboration d'une ligne du temps intégrant les moments de participation citoyenne.

### Le bilan de la participation passée

L'idéal est effectivement de démarrer la participation citoyenne le plus en amont possible du processus, mais les projets wallons soutenus dans le cadre de l'appel à projets « quartiers nouveaux » ont déjà une histoire plus ou moins longue. Il peut être utile d'en faire le bilan pour imaginer la suite la plus pertinente à donner : quels moments participatifs ont déjà été mis en place ?

Comment la population perçoit-elle le projet ? Quels sont les résultats de cette première participation ? A-t-elle conduit à changer le projet ? A-t-elle influé sur le climat de dialogue entre la commune/ le promoteur/... et la population ?

Et pour la suite, quelles sont les contraintes de temps auxquelles le processus de réalisation du quartier est soumis, les dates-butoir à respecter ? La question devient alors : quelle participation optimale offrir au stade où en est le projet ?

### Qui associer ?

Parmi les citoyens, divers acteurs peuvent être associés à la réflexion et impliqués d'une manière ou d'une autre dans le projet.

- **Les riverains du site du nouveau quartier :** premiers concernés par un projet de modification majeure de leur environnement, ils sont parfois enclins à se centrer d'abord prioritairement sur les risques de nuisances liés au projet. Sans éluder cette question, une manière de les solliciter plus positivement peut être de les interroger sur les besoins non rencontrés actuellement dans leur quartier, qui pourraient trouver réponse dans le nouveau quartier ou à l'articulation entre celui-ci et les zones de plus ancienne urbanisation.

Certains médiateurs<sup>2</sup> ont également abordé la question du logement des enfants des habitants actuels : ces jeunes peinent souvent à se loger dans un rayon de proximité suffisante avec leurs parents, avec qui pourraient se nouer, grâce à la proximité, des relations d'échange de services (garde d'enfants, aide aux parents vieillissants, etc.).

• **Les autres habitants de la commune et les associations et groupements locaux** : moins directement touchés, ils pourront apporter une vision adoptant plus de recul, en abordant notamment la question du rôle de ce nouveau quartier dans la commune. Il importe que ces habitants plus lointains puissent assimiler progressivement l'arrivée du nouveau quartier et leur association à la réflexion pourra y contribuer.

• **Les futurs habitants du quartier** : ceux-ci seront quant à eux plus naturellement centrés sur le bien-être dans le quartier en lui-même, la qualité des logements, de l'espace public et des équipements. Une difficulté souvent mentionnée est l'absence initiale des futurs habitants qu'on voudrait arriver à joindre. Différents moyens sont mis en œuvre pour pallier cette absence : recourir aux listes d'attente de candidats à une location ou acquisition dans le logement public, chercher des personnes intéressées par voie de presse, joindre les personnes ayant manifesté leur intérêt au départ d'annonces immobilières, lancer un appel à candidatures pour un premier habitat groupé en autopromotion susceptible de dynamiser le quartier, différer certains aménagements en attendant les habitants,...

## LES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION CITOYENNE AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET :

### LE DIAGNOSTIC DU SITE ET LA CONCEPTION DU PROGRAMME :

#### Associer les citoyens dès les premières réflexions

Ces étapes préliminaires du projet sont l'occasion d'entamer une réflexion partagée entre les élus, les professionnels et la population : les propriétaires de terrains inclus dans le projet, les riverains qui connaissent bien la situation existante, les autres habitants de la commune intéressés et les associations et groupements locaux. Inclure ces habitants et forces vives dans la réflexion dès le début est l'occasion d'en faire des partenaires et de récolter d'emblée leurs connaissances de terrain mais aussi leurs idées et souhaits pour ce territoire. Dans l'exemple qui suit relatif au schéma-directeur du plateau d'Erpent, il a également été fait appel à un échantillon de personnes intéressées à venir habiter le territoire étudié.

#### Le schéma directeur du plateau d'Erpent : des panels d'habitants et candidats-habitants<sup>4</sup> pour aider à faire émerger les enjeux

Dans une volonté d'encadrer l'urbanisation sur le plateau d'Erpent, la ville de Namur a établi un schéma directeur en amont des opérations d'urbanisation pressenties, avec la participation de riverains et de candidats acheteurs en recourant, avec l'aide d'un consultant<sup>4</sup>, à l'organisation de panels citoyens. Cette méthode vise à constituer un groupe représentatif de l'ensemble de la population concernée, de manière à pouvoir en extrapoler l'avis de l'ensemble de la population.

Une première réunion, ouverte à tous, a réuni environ 400 personnes; elle visait à présenter les objectifs généraux du schéma ainsi que l'agenda des réunions de participation. Un premier questionnaire a été remis aux participants, sur base duquel a été composé le panel d'habitants. Aspect original de la démarche, un autre panel, de candidats habitants, a été constitué sur base d'un appel à participation dans la presse.

La semaine suivante, une réunion « *par groupes* » a réuni les associations et les candidats-habitants ; elle a permis notamment de faire le tour des attentes des seconds, et de déceler des raisons de leur intérêt pour le plateau d'Erpent. Qualité de vie, mais aussi attaches locales (famille, proximité de l'école). L'écologie était aussi bien présente dans les préoccupations : maisons passives, respect de la nature... Les futurs habitants étaient demandeurs d'une vie sociale de quartier, et dans la foulée, d'équipements communaux

tels que jardins partagés, chauffage collectif, etc. Ensuite, une réunion avec les promoteurs et « *grands* » propriétaires (plus de 4ha) a mis l'accent sur l'importance de construire désormais avec une certaine densité, que ce soit en accolant les maisons ou par la construction d'appartements. Ceci notamment pour assurer la viabilité de services de proximité (petits commerces, arrêts de bus...).

Enfin, un panel d'habitants du plateau et de riverains a assisté, conjointement avec les représentants associatifs, à la présentation de trois scénarios établis par les urbanistes, scénarios tous relativement denses fondés sur une triple volonté : assurer la mobilité par les transports en commun, épargner l'espace ouvert et en particulier les terres agricoles, et enfin garantir un accès aisé, à pied, aux principaux équipements et services. Cette volonté claire de densifier a généré des réactions variées chez les habitants du plateau qui provenaient le plus souvent de lotissements aérés des années 70. Si certains étaient convaincus de la nécessité de construire autrement, d'autres craignaient l'impact, sur un quartier qu'ils apprécient, de constructions plus élevées ou d'une autre forme d'habitat, perçue comme étant de moindre standing, ou susceptible de troubler la quiétude actuelle notamment par le trafic induit. Raison pour laquelle un scénario de densification intermédiaire a finalement été choisi.

## Une offre de participation multiforme

Dans d'autres cas, des **ateliers thématiques** sont organisés sur des sujets tels que la mobilité, le logement, les projets aux alentours, l'espace public, pour élaborer une analyse en commun et recueillir des propositions. Cela fut le cas par exemple dans le cadre du quartier durable Tivoli, et dans le projet d'écoquartier du Danube à Strasbourg<sup>5</sup> où certains apports des habitants inédits pour les professionnels ont été retenus comme des espaces partagés intégrés dans les programmes de logement (terrasses, buanderies, jardins collectifs, salles communes,...) . Dans ce type d'intervention, on cherchera à couvrir un maximum de sujets pertinents et à éviter un découpage sectoriel trop étanche dans la démarche des différents groupes : ceux-ci doivent interagir pour préserver une approche globale.

Dans une approche pédagogique, certains thèmes, parfois plus sujets à controverse, peuvent faire l'objet de **visites** d'expériences ou d'**exposés** afin de nourrir la réflexion. Ce fut le cas dans le cadre du quartier des Dames Blanches à Woluwé St Pierre sur deux thématiques qui posaient problème : la densité urbanistique et la mobilité.

## Un programme soumis à discussion

Un programme provisoire, même préétabli dans un premier temps sans recours réel à la participation des habitants, pourra leur être soumis et éventuellement être précisé et/ou réorienté suite aux remarques de la population. Plusieurs exemples en ce sens ont été rencontrés, notamment lors du séminaire : ainsi dans le quartier du Danube à Strasbourg, la réflexion programmatique a été réouverte et le plan-masse initial remis en question, dans le cadre de l'atelier de projet urbain, entre autres par une réflexion sur l'insertion urbaine du futur quartier et les modes d'habiter à favoriser. A Strasbourg, la programmation urbaine tente d'exprimer de manière continue les attentes de la collectivité considérée au sens large comme étant la destinataire du projet (c'est-à-dire incluant des acteurs politiques et économiques, des habitants, des utilisateurs, des usagers...).

## Les équipements : un thème mobilisateur

Un sujet mobilisateur pour les habitants et riverains est celui des équipements. Dans l'expérience namuroise du plateau d'Erpent, la contribution des riverains a été sollicitée dans ce domaine via un questionnaire : satisfaction à propos des équipements existants, habitudes de fréquentation, souhaits quant à leur développement... Leur contribution a été consignée dans un cahier d'attentes et suggestions.

Des difficultés relatives à la demande d'équipements par la population s'expriment, notamment dans l'expérience du quartier Tivoli : certains équipements (salle de quartier, espaces pour les jeunes) n'ont pu se faire malgré une forte demande en raison de l'anticipation de problèmes de gestion future. De tels projets nécessitent des porteurs et occasionnent des frais de fonctionnement importants. Dans certains cas, la formalisation de l'implication des habitants dans le portage de projets peut apporter des solutions (voir point 3).

## Expérimenter l'urbanisme collaboratif avec une application mobile : L'expérience de l'îlot Saint Louis à Evreux<sup>6</sup>

L'application « *Unlimited cities* » disponible sur tablettes tactiles permet aux utilisateurs de composer leur vision du futur quartier sur base de photographies représentant différents points de vue d'un même quartier. En faisant varier le curseur de 6 critères différents (la densité, la nature, la mobilité, la vie de quartier, la créativité et le numérique), il est possible d'ajouter ou d'enlever des éléments urbains, de faire pousser des arbres ou monter des bâtiments. La composition obtenue (appelée « *mix* ») peut être commentée, et comparée en temps réel avec celles des autres. Dans une optique de co-conception des espaces urbains, ceci permet aux auteurs de projet d'appréhender la diversité des attentes de la population. Des médiateurs peuvent être formés pour partir à la rencontre de leurs pairs et recueillir de nouveaux « *mix* ».

Ainsi à Evreux, 1465 mix ont été recueillis. L'ensemble des mix nous donne des informations quantitatives (les statistiques) et qualitatives (les commentaires) sur les préoccupations des participants pour le futur du site Saint-Louis.



Utilisation de l'application « *Unlimited Cities* », dans le cadre d'une médiation dans les quartiers de Saint Nazaire. Crédits : Unlimited Cities

### Sur quels objets peut porter la participation au stade de conception des projets ?

Pour J. Zetlaoui<sup>7</sup>, responsable de la recherche précitée sur la participation citoyenne dans les écoquartiers en France, les espaces publics et plus précisément les espaces verts sont les plus petits dénominateurs communs aux expériences participatives les plus avancées (56 % des opérations). En revanche, les habitants ont été sollicités dans moins d'un quart des cas au sujet de la programmation ou de la conception des logements et seulement dans 6 cas sur 50 dans leur gestion. Ils participent également peu à la réflexion sur l'implantation des commerces. Ces objets ayant la particularité d'être les plus soumis aux logiques de production normalisée et de rentabilisation des promoteurs.

L'élaboration du plan-masse est également un aspect des projets sur lequel les habitants sont plus rarement invités à intervenir, celui-ci restant le plus souvent du ressort exclusif des maîtres d'œuvre urbains.

A cet égard, un outil québécois s'avère intéressant et pourrait inspirer nos pratiques : le PIIA ou Plan d'implantation et d'intégration architecturale. Il comporte des informations sur le projet uniquement vu de l'extérieur (élévations, façades,...) : un plan d'implantations, un plan image, des photos, perspectives couleur, ainsi que échantillons des couleurs et matériaux de revêtement extérieurs utilisés. Cet outil est utilisé préalablement à une demande de permis plus détaillée, dans les zones sensibles du territoire où il sert de base à un échange ouvert entre la municipalité, les citoyens et les promoteurs sur le futur visage des projets.

### L'IMPLICATION CITOYENNE DANS LE « PORTAGE » ET LA GESTION DES PROJETS

Une orientation souhaitée pour les « Quartiers nouveaux » est de donner une large place aux initiatives collectives citoyennes et à leur prise en charge dans la durée par des collectifs autogérés, en dialogue le cas échéant avec les pouvoirs publics.

Les fiches consacrées à l'agriculture urbaine, aux espaces publics et à l'habitat participatif y font largement écho. Un autre domaine d'exercice de l'implication citoyenne est celui de la gestion de locaux collectifs tels que des maisons de quartier ou maisons de village par des associations locales.

#### Les comités de gestion de maisons de village<sup>8</sup>

Les maisons de village ou maisons de quartier, souvent communales, peuvent être gérées en direct par les citoyens. Voici le mode de gestion proposé par la Fondation Rurale de Wallonie, par ailleurs en charge d'accompagner la participation citoyenne dans l'organisation des opérations de développement rural qui subventionnent les communes pour mettre en place ce type d'équipement<sup>6</sup> :

« Pour que la maison soit véritablement au service de ses bénéficiaires, il est fortement recommandé que, sous la forme d'une asbl ou autre, les habitants du village participent à sa gestion, s'en sentent responsables, en fassent leur affaire, assument certaines des fonctions suivantes, en lien avec le Conseil communal et son administration :

- La confection et la mise à jour de la charte constitutive de la maison de village (principes et objectifs à garder en tête, référence pour l'évaluation).

- La confection et la mise à jour des règles de réservation, d'attribution et d'utilisation des locaux (règlement d'ordre intérieur).
- Les devoirs incombant au propriétaire et ceux incombant au locataire (paiement des assurances, taxes et autres charges, entretiens, petites réparations...) : répartition à négocier avec la Commune.
- La gestion des réservations (information des usagers, suivi des demandes, calendrier...).
- La gestion des litiges
- La gestion financière.
- La gestion quotidienne (remise des clefs, commande et gestion des fournitures, états des lieux, surveillance, sécurité entretien et gestion du bâtiment).
- L'évaluation annuelle (collecte des données, analyse, recommandations) ».



L'ancienne gare de Braives convertie en maison des associations. Crédits : CREAT

### Un exemple : la maison de village des Avins

Le mode de gestion de cette maison, propriété communale, est un modèle du genre. La Commune en a concédé la gestion, à titre gratuit, pour neuf ans, à un comité local constitué en ASBL. Son conseil d'administration comprend au moins un membre de chaque association du village et des représentants du conseil communal. Les règles d'accès prévoient que la maison de village doit ouvrir ses portes à toutes personnes physiques ou morales domiciliées dans la commune, sans aucune discrimination. Le tarif de location est établi au préalable, variable selon le type de manifestation.

Chaque année, les comptes de gestion et l'inventaire des manifestations accueillies sont présentés au Collège.

### Les coopératives citoyennes dans le domaine de l'énergie<sup>9</sup>

Un autre domaine potentiel pour l'implication citoyenne est celui des énergies locales. Les exemples ci-après, même s'ils ne sont pas nécessairement applicables comme tels à nos quartiers nouveaux wallons, montrent jusqu'où des démarches peuvent se structurer autour d'initiatives citoyennes. Les coopératives de citoyens, telles que nous en connaissons dans le domaine énergétique, supposent notamment leur participation financière et leur implication forte dans la prise de décision et la gestion du projet.

#### Les coopératives du réseau de chaleur de Malempré :

C'est en 2010, dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie sur fond de crise agricole, que germe au sein d'un groupe de citoyens l'idée d'une chaufferie à biomasse collective pouvant alimenter, via un réseau de chaleur, plusieurs maisons du village de Malempré. Progressivement, le portage de projet se structure sous la forme de deux coopératives :

- Une société coopérative à finalité sociale « Malempré, la chaleur d'y vivre », qui regroupe des habitants du village. Elle a pour mission le financement partiel du projet, la gestion du réseau et des chaudières, l'achat de combustibles, la facturation aux clients du réseau...
- Une coopérative agricole qui regroupe les agriculteurs du village ainsi que des indépendants travaillant dans le secteur forestier. Celle-ci a pour objet de participer au financement de projet et de produire du combustible pour le réseau. Elle permet aux agriculteurs de se diversifier et d'obtenir un revenu complémentaire et de valoriser des produits qui ne peuvent pas l'être par la filière forestière traditionnelle

Grâce à ce projet, tout un groupe d'habitants s'autonomise par rapport à l'énergie fossile, et les agriculteurs se diversifient tandis que la commune peut leur confier au travers d'une convention la taille de haies et le nettoyage de parcelles forestières.

#### Les projets d'éoliennes citoyennes

Les projets d'éoliennes citoyennes, de plus en plus nombreux en Wallonie, reposent sur des structures coopératives citoyennes. La coopérative agréée est une forme de société commerciale accessible aux citoyens et démocratique : chaque coopérateur a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses parts et dispose d'un vrai pouvoir de décision. Les coopératives citoyennes respectent plusieurs principes : ancrage local – tout en étant ouvertes à tous –, copropriété de l'outil, redistribution équitable des bénéfices, gestion démocratique et transparente et circuits courts.



Les coopératives citoyennes impliquées dans le secteur éolien en Belgique.  
Crédits : Bruno Claessens

## SOURCES :

- <sup>1</sup> - **CPDT** *La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques* (plaquette n°3), disponible sur : <https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/plaquette3.pdf>
- <sup>2</sup> - **Arnaud Bilande (asbl Périféria)** «*La participation citoyenne dans le cadre du quartier durable Tivoli*» Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur : [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/171010\\_Pr%C3%A9sentation-TIVOLI\\_Periferai\\_Quartiersnouveaux.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/171010_Pr%C3%A9sentation-TIVOLI_Periferai_Quartiersnouveaux.pdf)
- <sup>3</sup> - **Pascale Thys (Habitat et participation)**. *Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux* (organisé par la CPDT)
- <sup>4</sup> - **Sophie Marischal (Ville de Namur)** «*De la Participation à la Co-construction, l'exemple de la Ville de Namur et de son schéma directeur de quartier*», Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur : [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/20171012%20Participation%20Namur.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/20171012%20Participation%20Namur.pdf)
- <sup>5,7</sup> - **Jodelle Zetlaoui-Léger (Professeure à l'ENSA Paris-La-Villette)** «*La participation dans le cadre des écoquartiers en France, Le cas de l'écoquartier Danube à Strasbourg : une participation en continu*» Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur : [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/PresJZLULouvainpartEcoQVF.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/PresJZLULouvainpartEcoQVF.pdf)
- <sup>6</sup> - **Ville d'Evreux** «*Restitution de l'expérience «Villes Sans Limite» Saint-Louis Evreux*», disponible sur : <http://www.evreux.fr/sites/default/files/ckfinder/kvillamauxfiles/VSL%20Evreux%20restitution%20VLongue7Mo.pdf>
- <sup>8</sup> - **Fondation rurale de Wallonie** : «*La maison de Village*» (cahier n°5), disponible sur : <https://www.frw.be/uploads/7/8/3/9/78394446/ct5.pdf>
- <sup>9</sup> - **Bruno Claessens**, «*une énergie de proximité via les éoliennes citoyennes*» Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur : [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/support%20Bruno%20Claessens.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/support%20Bruno%20Claessens.pdf)
- <sup>10</sup> - **Réseau Wallon de développement durable**, «*Quand l'énergie se développe grâce aux personnes ressources du territoire*», disponible sur <http://www.reseau-pwdr.be/video/quand-l%C3%A9nergie-se-d%C3%A9veloppe-gr%C3%A2ce-aux-ressources-du-territoire>



## PARTICIPER À L'AMÉNAGEMENT ET À LA GESTION DES ESPACES PUBLICS

Cette fiche illustre de manière non exhaustive, la diversité des mécanismes par lesquels la société civile (riverains, associations,...) peut participer à l'aménagement et à la gestion des espaces et équipements publics.

Les communes et les auteurs de projet peuvent ouvrir de différentes manières le processus de conception d'un espace public dont ils sont les initiateurs aux habitants qui en seront les futurs utilisateurs. Deux exemples parmi d'autres : le recours à une approche évolutive de l'espace public, permettant une adaptation progressive de certains espaces au fur et à mesure de l'arrivée des habitants et de leur expérimentation de l'espace existant, et le recours à une plate-forme numérique pour soumettre un projet d'aménagement à une vaste consultation citoyenne.

### LES ESPACES PUBLICS ÉVOLUTIFS :

Les expériences d'occupation temporaire et de réappropriation de l'espace public à travers le monde ont contribué à l'émergence de nouvelles manières de penser la planification et l'aménagement des espaces urbains.

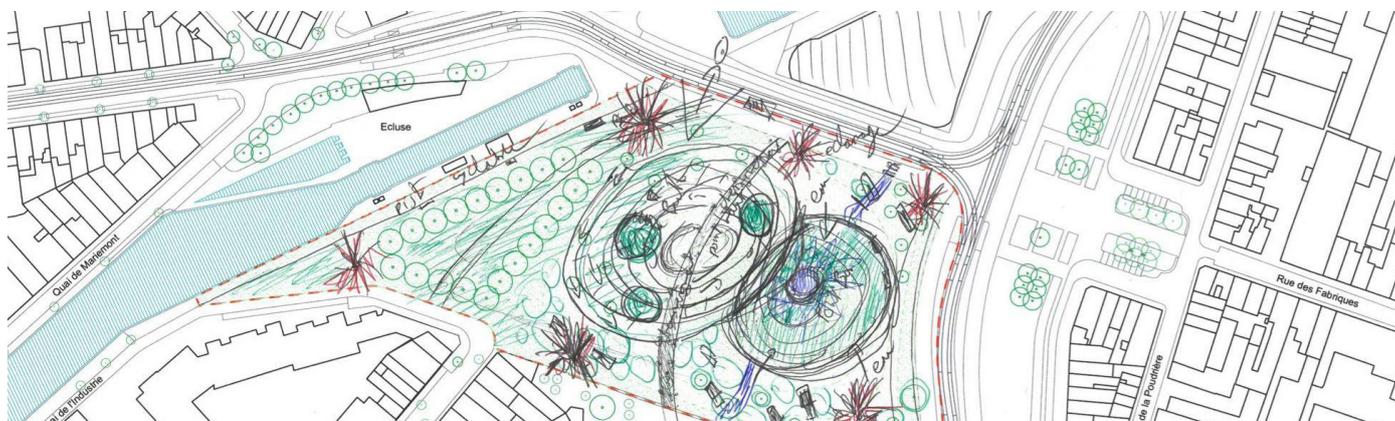
Dans cette voie, l'urbanisme tactique a été impulsé à San Francisco et théorisé par l'urbaniste américain Mike Lindon<sup>1</sup>. Il s'agit de méthodes de fabrication collectives et progressives de l'espace public invitant à une meilleure prise en compte des besoins des usagers. La démarche repose sur 3 principes : intervenir à petite échelle, à court-terme et avec des moyens limités. Ces interventions peuvent solutionner un problème spatial dans un tissu existant ou accompagner un projet urbain et être à l'origine d'une future programmation urbaine. La démarche permet de calibrer et de programmer la mise en œuvre progressive d'aménagements sur l'espace public, en adéquation avec les usages qui s'y développent. De telles expériences peuvent constituer un événement ludique créateur de lien social et d'appartenance : création de mobilier urbain avec des matériaux de réemploi à déplacer à sa guise, occupation de places de parking par des aménagements verts et conviviaux, ... Des citoyens ayant participé à un projet d'urbanisme collaboratif sont ensuite susceptibles de s'auto-organiser (éventuellement avec un accompagnement) pour travailler ensemble à l'amélioration de micro-lieux du quartier.

### LE PARC ÉVOLUTIF À LA PORTE DE NINOVE

A Bruxelles, des habitants ont été impliqués dans un projet de parc évolutif à la porte de Ninove suite à une mobilisation spontanée : à la suite de la présentation du projet de réaménagement du parc lors de l'enquête publique en 2011, un groupe d'habitant s'est formé pour manifester son opposition<sup>2</sup>.

Il déplorait entre-autres le manque de qualité de l'espace vert et public (proximité du trafic automobile, abattage des arbres existants...)<sup>3</sup>. Ensemble, ils ont élaboré une vision et des recommandations pour le parc (espaces verts, mobilité, connexion avec les quartiers avoisinants...). Ils ont réclamé que le processus de conception et de programmation soit revu et que les habitants puissent en faire partie. Ils ont également souhaité que le parc puisse évoluer.

Les réclamations ont été entendues de sorte qu'en novembre 2016, des ateliers ont été organisés par les porteurs de projet avec les futurs usagers du parc : une soirée sur la structure de verdure du parc, une seconde consacrée aux sentiers et traversées vers les quartiers avoisinants, et une troisième sur les différents usages et le caractère évolutif du parc. Le processus participatif a été confié à l'association momentanée des bureaux Suede36 et Baseland<sup>4</sup>. Ce parc étant situé en bordure d'un nouveau quartier en projet, avant d'arrêter définitivement certains aménagements et cheminements, il est prévu d'attendre que les logements soient construits et habités et de se livrer à l'observation des pratiques habitantes... Par la suite, le but est d'étendre le volet participatif<sup>5</sup> qui sera géré par Bruxelles-Environnement en impliquant les futurs usagers dans la réalisation et la gestion de ce parc.



Dessin réalisé par un participant dans le cadre du deuxième atelier organisé par Suede36, dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement du parc de Ninove. Crédits : Suede36

## LES ESPACES PUBLICS DIFFÉRÉS DE L'ÉCOQUARTIER DANUBE (STRASBOURG):

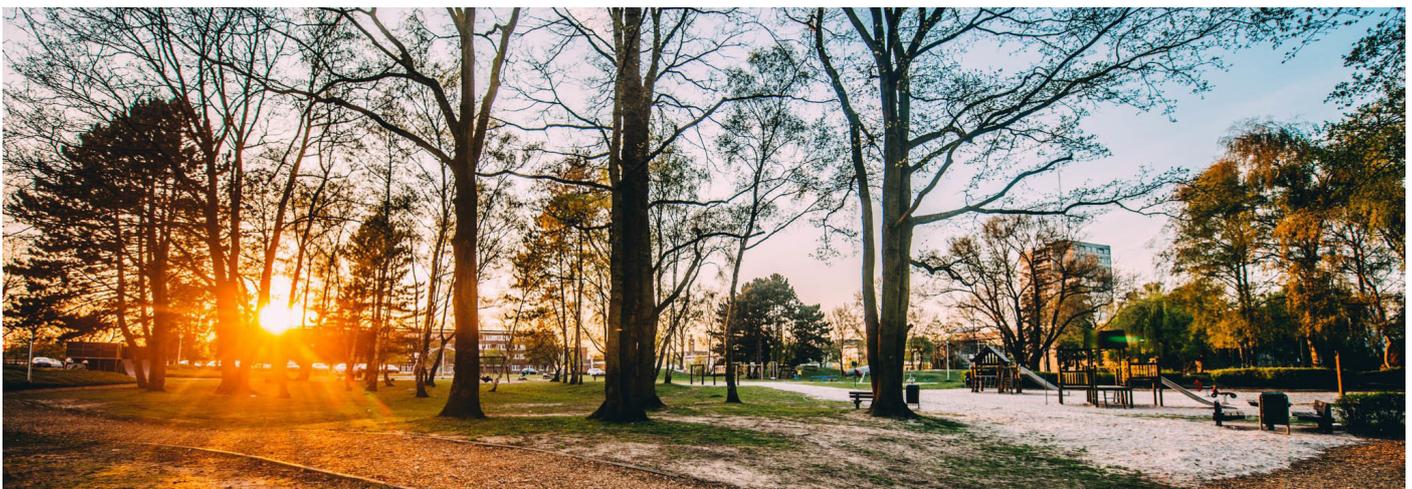
Les écoquartiers en France sont aussi un laboratoire en termes de participation citoyenne. Les processus mis en place dans le cadre de la réalisation de l'écoquartier Danube en sont des exemples intéressants. La dimension participative a été imaginée en amont et en aval de la construction du projet.

En amont du projet, « l'atelier urbain Danube <sup>6</sup> » a été organisé en plénière pour réfléchir sur la pré-programmation qualitative et quantitative. Par la suite, un groupe plus restreint d'habitants a participé à la production du projet sur base des résultats des ateliers précédents, tandis que le public élargi était consulté aux différentes étapes.

Lors de la réalisation du projet, 10 % de l'espace public a été différé dans le but de mieux prendre en compte les réels besoins et permettre une concertation avec les futurs habitants concernant son aménagement. Cette expérience était encore inédite pour la plus grande partie des opérateurs, et a suscité quelques interrogations notamment en termes de programmation dans le temps (voiries structurantes et équipements de base à prévoir dans un premier temps, choix des aménagements à différer, étalement du budget...)

## UNE PLATE-FORME NUMÉRIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DU KAPERMOLENPARK À HASSELT

L'administration communale de Hasselt a interrogé ses citoyens sur le réaménagement du Kapermolenpark par le biais d'une plateforme participative numérique<sup>7</sup>. « Plus de 3.000 Hasseltois se sont ainsi exprimés à propos du réaménagement du parc sur le site [kapermolen.hasselt.be](http://kapermolen.hasselt.be) » « Ils pouvaient voter pour ou contre les propositions formulées par la ville avec des experts : plus ou moins d'espaces d'eau, présence du Wi-Fi ou non dans le parc, des sentiers plus longs, etc. Plus de 400 citoyens en ont profité pour avancer leurs propres propositions. Celles-ci ont également été soumises au suffrage des Hasseltois. » Les suggestions les plus populaires ont été relayées vers le bureau d'études chargé de l'aménagement. La plupart des habitants ne voulaient pas en voir disparaître le caractère vert, ce qui a poussé la ville à vouloir le classer en zone naturelle. Et à la demande des étudiants, on placera des hotspots mobiles afin qu'ils puissent y surfer sur internet. La ville pense à prolonger et étendre l'expérience en plaçant tous ses parcs en permanence sur la plateforme, afin que les citoyens puissent proposer des suggestions et des idées toute l'année. Cela dit, la voie numérique sera toujours combinée à des enquêtes 'papier' et il n'est pas question d'abandonner les réunions d'information. « Nous constatons qu'avec la plateforme numérique, nous touchons surtout les jeunes habitants: il est donc nécessaire de continuer à employer des techniques classiques pour les personnes plus âgées », conclut Valerie Del Re, l'échevinne en charge du dossier.



Le kapermolenpark avant sa transformation. Crédits : Kris Van De Sande - Citizen Lab - (Ville de Hasselt)

## LE RECOURS AUX TIC : DES POTENTIALITÉS NOUVELLES À UTILISER AVEC DISCERNEMENT

Les technologies actuelles de communication et de gestion de données favorisent l'émergence de nouvelles manières de faire de la participation. Des expériences pilotes fleurissent dans de nombreuses villes et de nouveaux acteurs spécialisés dans ce domaine proposent leurs services aux municipalités ou entreprises privées. Les domaines dans lesquels ces technologies sont utilisées en appui à la participation citoyenne peuvent aller de l'aménagement d'un espace particulier à des propositions à l'échelle d'une ville.

Les plateformes numériques, dont l'usage se développe aujourd'hui, sont un outil intéressant pour faire remonter auprès

des élus et administrations les attentes majeures des citoyens. Par ce biais, ceux-ci peuvent s'informer et exprimer leurs avis quand cela leur convient, alors que les soirées d'information et les visites ne touchent que les personnes qui se déplacent. À terme, on atteint donc un plus grand nombre de personnes, et d'une manière moins lourde pour l'administration communale. Cet outil doit néanmoins être utilisé avec précaution et pensé au sein d'une stratégie participative plus globale pour ne pas tomber dans les travers d'une politique du « like ». En effet, en dépit de l'existence de forums, ces applications utilisées seules restent en deçà de l'idéal de l'agora et de la démocratie participative dont le débat est la pierre angulaire.

# METTRE EN PLACE DES APPELS À PROJETS CITOYENS

Dans une approche plus ascendante, un soutien financier à des petits aménagements de quartier émanant de la population, portant notamment sur l'espace public, peut s'organiser par la diffusion d'un appel à projets en direction d'associations ou de groupes d'habitants. Le processus comporte une phase de sélection qui peut également se faire via un jury citoyen ou un jury public ouvert à des représentants de la population. Il est intéressant de constater que certains groupes se lancent dans des projets principalement grâce à l'opportunité de soutien qui leur est fournie ; on obtient donc un effet de dynamisation des réalisations sur le terrain.

## LE « BUDGET PARTICIPATIF » DE LA VILLE DE CHIMAY<sup>8</sup>

La ville de Chimay réalise un appel à projets ouvert aux ASBL et associations de fait<sup>8</sup>, appelé « *budget participatif* » pour financer le développement de projets issus des différents villages (4000 euros par projet et par village). Les habitants des villages choisissent eux-mêmes les projets proposés par les associations par vote lors d'une réunion publique. Ensuite, le conseil vote la subvention, dont 70 % est libérée après la sélection, et 30 % après réalisation du projet. Les projets retenus sont souvent relatifs à l'espace public : pose de mobilier urbain, création d'une aire de pique-nique, réalisation d'une boîte à livres, signalisation de sentiers, aménagement des abords d'une chapelle, d'un calvaire, du jardin d'un local de jeunes... Le budget alloué provient d'un fonds alimenté par la taxe éolienne. Les projets sont gérés d'un bout à l'autre par les groupes d'habitants qui les ont promus.

## L'APPEL « INSPIRONS LE QUARTIER » DE BRUXELLES - ENVIRONNEMENT<sup>9</sup>

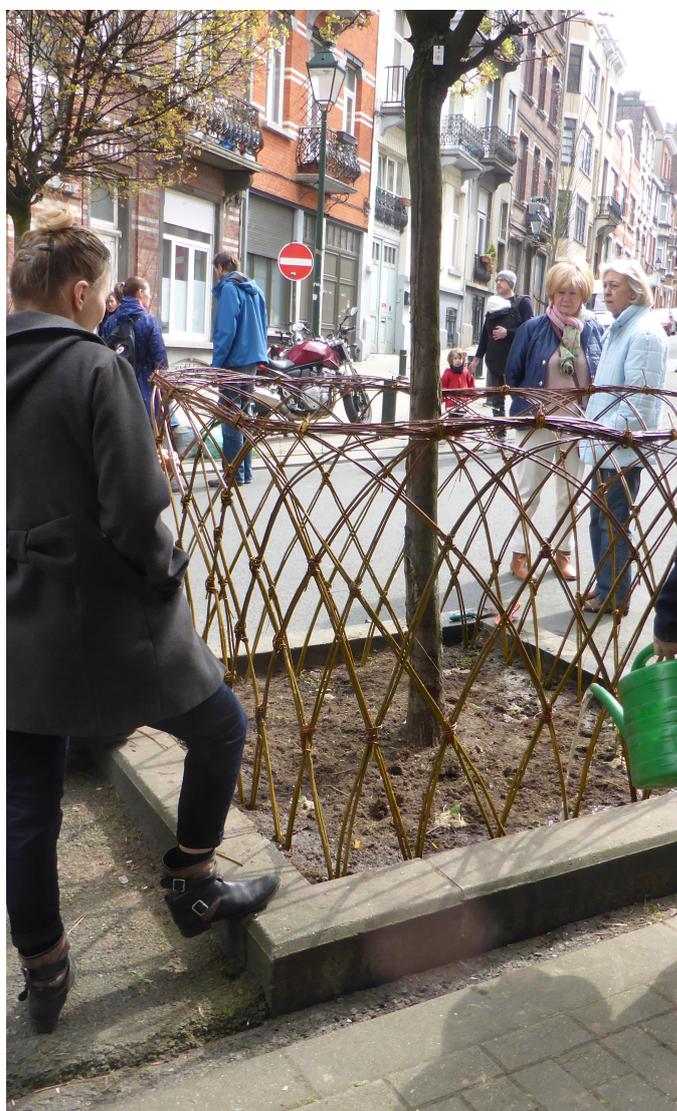
Bruxelles Environnement a également lancé un appel à projets citoyens nommé « *Inspirons le quartier* » qui soutient des initiatives durables émanant de groupes de citoyens (verdurisation de quartier, potagers, poulaillers, composts collectifs,...). Les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel peuvent bénéficier d'un accompagnement par des professionnels, de formations, de mise en réseau, d'outils méthodologiques et d'un soutien financier jusqu'à 15.000 euros. D'autres appels à projet ont été mis en place par des communes et par des associations comme Inter-Environnement Bruxelles<sup>10</sup>.

## L'APPEL « VIS MON VILLAGE » DE LA FONDATION ROI BAUDOUIIN<sup>11</sup>

La Fondation Roi Baudouin soutient depuis longtemps des projets citoyens via l'appel « Quartier de vie » qui fut remplacé ensuite par l'appel « *Vis mon village* ». Un aspect original de l'appel « *Quartier de vie* » à l'époque, inspiré par des pratiques américaines : les projets reposaient sur une collaboration tripartite entre un groupe d'habitants, des pouvoirs publics locaux et une ou des entreprises apportant leur soutien (financier ou en nature) au projet. Le système proposé dans l'appel actuel est plus simple : les projets soutenus doivent être issus d'une participation citoyenne locale, et viser un bénéfice pour le quartier ou le village. De nombreux projets d'aménagement d'espaces publics, aires de jeux, potagers collectifs (...) ont été soutenus par ce biais et un prochain appel devrait être relancé en mars 2018<sup>11</sup>.

## LES FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS<sup>12</sup>

Dans le cadre de la Politique de la Ville en France, des fonds de participation des habitants sont gérés par des comités de gestion de composition variable, tout en intégrant idéalement des représentants des habitants. Ils apportent un financement rapide et souple à des projets portés par les habitants. Ils effectuent également le repérage et l'accompagnement des porteurs de projet. Les projets dans ce cadre sont en majorité des projets à caractère convivial et festif; mais également des projets à caractère formatif et des projets d'amélioration du cadre de vie.



Verdurisation de la rue du Canada (Forest) - crédits : CREAT

## IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA PRODUCTION D'ESPACES ET D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS TEMPORAIRES

De plus en plus de bâtiments et d'espaces sont prêtés pour des occupations temporaires, par des pouvoirs publics, par des privés pour des durées généralement déterminées (communes, promoteurs immobiliers...) à des citoyens, associations, artistes, entreprises, start-up... Ces projets s'inspirent des modes d'actions venant des milieux alternatifs ou des luttes urbaines<sup>12</sup> (squats, occupations d'espaces publics à des fins politiques...)

La dimension des espaces peut varier de la petite parcelle à des dimensions impressionnantes. C'est le cas à Paris où le projet «Les Grands Voisins»<sup>13</sup> est localisé dans un ancien hôpital qui accueille 600 logements (logement pour petits revenus, d'urgence, pour personnes sans papiers,...) et où travaillent quotidiennement 2000 personnes (dans le domaine social, culturel...). D'autres projets comme des potagers collectifs prennent parfois place dans des espaces faisant à peine quelques dizaines de mètres carrés.

Cette collaboration entre société civile et institutions est prometteuse puisqu'elle peut mener à une transformation réelle de l'action publique et de la fabrique urbaine. Elle offre de nombreuses possibilités par les espaces ainsi mis à disposition. Cependant, elle pose aussi un certain nombre de questions liées d'une part à un danger d'instrumentalisation des associations impliquées, et d'autre part à un danger de désresponsabilisation des pouvoirs publics qui ne doivent pas se dessaisir de leurs missions.

Les motivations pour prêter des espaces en occupation temporaire sont multiples : améliorer la cohésion sociale d'un quartier, déterminer de futures affectations par l'expérimentation, éviter des activités indésirables, la dégradation d'un immeuble, ou une taxation comme logement vide, rendre le quartier plus attractif en vue d'une opération immobilière... Et évidemment, du côté de la société civile, l'occupation temporaire offre un éventail d'opportunités à un coût plancher, qui contribueront à animer la vie locale ou à répondre à de réels besoins (logement, espace de travail..).

Si l'aspect temporaire des occupations présente des avantages, il n'est cependant pas exempt d'inconvénients : lorsque l'espace est rétrocedé, il s'agit de retrouver un nouvel endroit où continuer les activités. Et pour le quartier, c'est aussi une dynamique positive qui peut disparaître et la motivation des personnes impliquées peut s'en ressentir : l'occupation des lieux fait souvent naître un espoir de pouvoir rester sur le site et d'influencer les futurs projets. Pour ces raisons, il est important, pour les propriétaires du site, ainsi que pour les personnes en charge de la coordination de l'occupation temporaire, d'être transparents et de communiquer dès le début sur les conditions et les limites du projet. Les occupations temporaires mettent parfois en lumière un besoin réel en termes d'espaces verts, d'espaces de socialisation... qui pourra trouver réponse soit par une pérennisation de l'aménagement créé, soit à travers un autre projet. Les autorités publiques devraient pouvoir anticiper la fin d'une occupation et aider à trouver des alternatives de localisation pour des projets qui relèvent très souvent de l'utilité publique.



Occupation temporaire « Zomer op de Koer », Anderlecht. Crédits : CREAT

### LES PERMIS DE VÉGÉTALISER

Les Incroyables Comestibles, les actions comme les Guerilla Gardening, les potagers urbains communautaires ont permis de mettre en lumière, le potentiel des citoyens à verdir la ville.

Dans de nombreuses grandes villes européennes (Paris<sup>14</sup>, Marseille<sup>15</sup>, Liège<sup>16</sup>...), les autorités publiques ces dernières années mis en place un système de « permis de végétaliser ».

Ainsi, toute personne peut demander l'autorisation d'utiliser une parcelle pour planter un arbre, des fleurs, ou installer un potager à condition de ne pas entraver la voirie et de respecter les mesures de sécurité. Cette personne devient responsable de l'entretien de la parcelle, de l'arrosage des plantes, du ramassage des déchets verts.

## L'ASSOCIATION TOESTAND ET LE PROJET DE L'ALLÉE DU KAAI À BRUXELLES

Certains acteurs de la société civile se sont spécialisés dans l'organisation et la coordination de projets d'occupation temporaire. Certains se sont regroupés de sous la forme d'asbl et perçoivent des financements tandis que d'autres travaillent de manière plus informelle et au travers d'un engagement entièrement bénévole. Ces groupements peuvent avoir des visions qui diffèrent entre une perspective plus militante, plus sociale ou plus créative.

L'association Toestand est une des associations phares dans la capitale belge. Elle est spécialisée dans « l'organisation de centres socio-culturels temporaires et autonomes<sup>17</sup> ». Le projet « l'allée du Kaai », initié par Bruxelles Environnement est un de ses premiers projets. Localisé sur les quais du canal, il s'agit d'une zone destinée à être aménagée en parc public. L'asbl Toestand a été mandatée pour coordonner l'occupation temporaire pendant les 3 années précédant la nouvelle occupation. Différentes associations et des groupes de citoyens ont pu y organiser des activités, et de nombreux projets et partenariats, de durées diverses ont vu le jour à l'Allée du Kaai. Chaque jour, de nombreuses activités, pour la plus grande majorité gratuite ou à prix démocratiques s'y organisent : un potager collectif, une table d'hôte, des ateliers skate-board, de la boxe, des ateliers d'écriture, des concerts, des débats,...Il s'agit de la première expérience où un service public bruxellois donne un espace en occupation temporaire. Le processus a été positif, si bien qu'aujourd'hui, les communes de Saint-Gilles et d'Anderlecht ont aussi mandaté Toestand pour développer d'autres espaces (Marie Moskou, Biestebroek).

## L'OFFRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE SITES DESTINÉS À L'URBANISATION

Le succès des occupations temporaires participe également à l'émergence de nouvelles pratiques chez les promoteurs immobiliers et chez les sociétés de logements publics. En effet, ces deux types d'acteurs se retrouvent souvent propriétaires de sites ou de bâtiments qui peuvent être vacants pour des périodes plus ou moins longues.

La société Matexi promeut des initiatives temporaires dans des sites et des immeubles encore inoccupés durant la phase préparatoire : « Construire un nouveau quartier est un travail de longue haleine. C'est normal : il faut élaborer un plan directeur, obtenir les permis nécessaires, trouver les bons partenaires... Tout cela prend du temps »<sup>18</sup>. Cette pratique permet d'éviter la dégradation des bâtiments et rend de l'espace disponible pour le développement d'activités sociales, créatives, sportives... Grâce à cette démarche, différents projets ont pu voir le jour. Par exemple, à Ottignies, un skate park a ouvert sur le site Bétons Lemaire qui attend d'être urbanisé. A Vilvoorde, Matexi a prêté des anciens bâtiments industriels qui accueillent pour le moment un centre socio-culturel où se déroulent des concerts, expositions, workshops,...

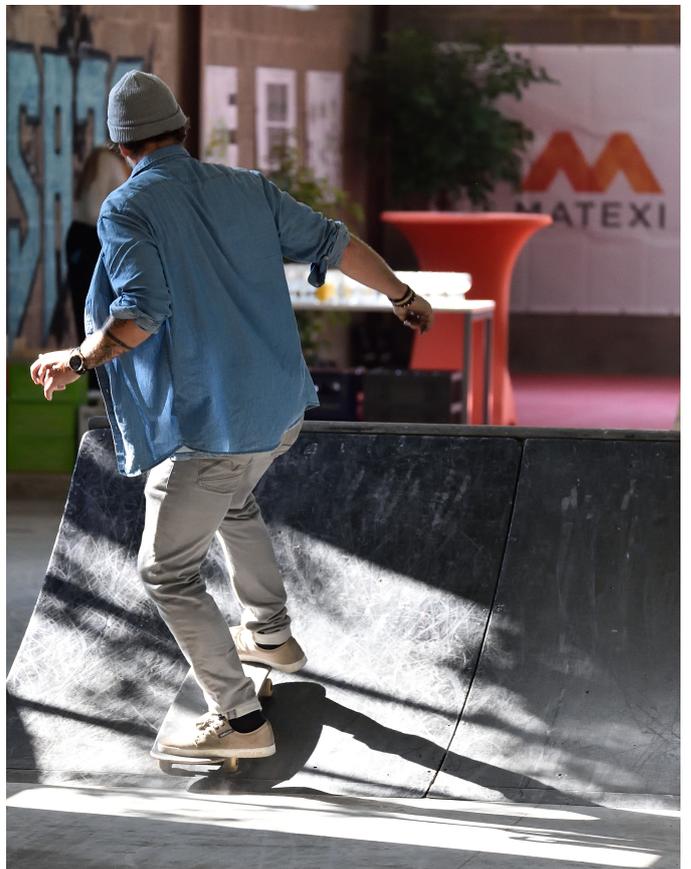
A Bruxelles, la société régionale CityDev a pour mission de construire du logement conventionné et d'aider les entreprises à s'installer à Bruxelles par la mise à disposition d'espaces adaptés. Elle est également un acteur important de l'occupation temporaire et met des espaces et bâtiments vides à disposition d'associations, entreprises, mais aussi de personnes privées. Elle a ainsi créé la société Entrakt<sup>19</sup> qui propose du logement, des espaces de commerces, des espaces de bureaux,...

## LE PLAN BUI TS DE BARCELONE (DEPUIS 2011)<sup>19</sup>

La ville de Barcelone cède gratuitement des friches urbaines à des associations sans but lucratif et des collectifs qui les entretiennent en y développant des activités approuvées par elle, telles que des potagers collectifs, des lieux d'éducation environnementale... Les projets sont sélectionnés par un jury lors d'un concours. Les espaces (de 100 à 1000 m<sup>2</sup>) font l'objet d'une licence d'occupation temporaire qui permet un usage privatif et un aménagement sur fonds propres et réversible de ces espaces. Ce type d'engagement contribue à laisser de la place aux initiatives citoyennes mais dans une logique municipale avant tout gestionnaire, en laissant à la ville la maîtrise des opérations.



Un espace collectif intégré au projet Biestebroek Crédits : CREAT



Projet de skatepark sur le site « Bétons Lemaire », propriété de Matexi. Crédits : Matexi

## SOURCES :

- <sup>1</sup> - **Florence Sara G. Ferraris**, «*L'Urbanisme Tactique*», 2016, disponible sur : <http://www.vrm.ca/lurbanisme-tactique/>
- <sup>2</sup> - **Christophe Mercier**, Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)
- <sup>3</sup> - **Comité Porte de Ninove**, «*Remarques sur la demande de permis d'urbanisme pour l'aménagement des espaces publics à la Porte de Ninove*», septembre 2011, disponible en ligne sur <http://www.porteninovepoort.be/docs/Remarques%20sur%20le%20projet%20de%20r%C3%A9am%C3%A9nagement%20de%20la%20porte%20de%20Ninove.pdf> (consulté en ligne le 8/12/2017)
- <sup>4,5</sup> - **Suede36 (site officiel)** «Un parc évolutif à la porte de Ninove», <http://www.suede36.be/fr/content/un-parc-%C3%A9volutif-%C3%A0-la-porte-de-ninove>
- <sup>6</sup> - **Jodelle Zetlaoui-Léger (Professeure à l'Ensa Paris la Villette)**, «*L'éco-quartier Danube - Strasbourg*», disponible sur <http://www.let.archi.fr/IMG/pdf/ecoquartier-danube.pdf>
- <sup>7</sup> - **Mathieu Levoir (Citizen Lab)**, Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT), disponible sur [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/CitizenLab%20Presentation%20-%20FR\\_ML%20-%20Namur%20DD.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCitoyenne/assets/documents/CitizenLab%20Presentation%20-%20FR_ML%20-%20Namur%20DD.pdf)
- <sup>8</sup> - **Tanguy Dardenne et Bénédicte Sâtre (Ville de Chimay)**, «*Des projets collectifs citoyens soutenus par la Ville*», Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)
- <sup>9</sup> - **Bruxelles Environnement**, «*Inspirons le quartier, un appel à projet citoyens*», 2017, <http://www.environnement.brussels/thematiques/ville-durable/mon-quartier/inspirons-le-quartier-un-appel-projets-citoyens>
- <sup>10</sup> - **Inter-Environnement Bruxelles**, *Appel à projets « Quartiers durables » 2010-2011*. <http://www.ieb.be/Appel-a-projets-Quartiers-durables>
- <sup>11</sup> - **Fondation Roi Baudouin** <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Calls>
- <sup>12</sup> - **Ministère de la cohésion des territoires (Politique de la Ville)** «*Fond de Participation des Habitants*», disponible sur : <http://www.ville.gouv.fr/?fonds-de-participation-des>
- <sup>13</sup> - **Les Grands Voisins (site officiel)** <https://lesgrandsvoisins.org/>
- <sup>14</sup> - **Ville de Paris** <https://www.paris.fr/permisdevegetaliser>
- <sup>15</sup> - **Ville de Marseille** <http://environnement.marseille.fr/nature-en-ville/vegetalisation-des-rues>
- <sup>16</sup> - **Anne Poncelet (Rtbf)** «*A Liège, il est désormais permis de végétaliser l'espace public*», 2017, disponible sur [https://www.rtbef.be/info/regions/liege/detail\\_a-liege-il-est-desormais-permis-de-vegetaliser-l-espace-public?id=9637613](https://www.rtbef.be/info/regions/liege/detail_a-liege-il-est-desormais-permis-de-vegetaliser-l-espace-public?id=9637613)
- <sup>17</sup> - **Association Toestand (site officiel)** <http://toestand.be/fr/>
- <sup>18</sup> - **Matexi** «*Des espaces vides deviennent des lieux de rencontre*» <https://www.matexi.be/fr/nouvelles-et-articles/des-espaces-vides-deviennent-des-lieux-de-rencontre>



## L'HABITAT GROUPÉ : UN OUTIL DE DYNAMISATION D'UN QUARTIER NOUVEAU

La Wallonie a l'ambition de voir ses quartiers nouveaux proposer un modèle d'habiter actif et convivial, où les citoyens sont porteurs de projets collectifs pour leur quartier et se l'approprient au mieux, y trouvant réponse aux besoins essentiels de la vie quotidienne. De nombreux exemples, notamment dans le cadre d'écoquartiers français ou bruxellois, montrent que l'habitat groupé (appelé aussi cohabitat ou habitat participatif) représente un outil intéressant à cet égard, susceptible d'avoir des effets au-delà du projet-logement en lui-même, sur l'activation d'une dynamique collective dans le quartier, souvent par le biais de la création d'équipements ouverts à tous ses habitants, permettant la rencontre et la constitution de réseaux.

# L'HABITAT GROUPÉ EN BELGIQUE

En Belgique, le concept d'habitat groupé n'est pas labellisé. Chaque groupement qui le souhaite peut s'en revendiquer. L'asbl Habitat et Participation, plate-forme de ressources qui est un des référents principaux dans le domaine de l'habitat groupé en Wallonie et à Bruxelles, le définit comme « un lieu de vie où habitent plusieurs entités (familles ou personnes) et où l'on retrouve des espaces privatifs ainsi que des espaces collectifs. L'habitat groupé est caractérisé par l'autogestion (la prise en charge par les habitants), et par le volontarisme, c'est-à-dire la volonté de vivre de manière collective. Ce type d'habitat devrait permettre l'épanouissement de la vie sociale (au travers des espaces communs) sans altérer l'épanouissement de l'individu (au travers de sa sphère privée). »

Relevant le plus souvent en Wallonie d'initiatives spontanées, les projets d'habitat groupé souhaitent favoriser la convivialité, et se construisent fréquemment autour d'un projet commun : renforcement de la cohésion sociale, développement culturel, diminution de l'empreinte écologique, mixité, mutualisation des ressources, sauvegarde du patrimoine, activités d'économie sociale, etc. Cette forme d'habitat doit permettre la mise en commun d'un certain

nombre de ressources matérielles, financières mais également sociales voire culturelles, ou autres en fonction du projet commun. Certaines personnes veulent simplement vivre une autre forme de convivialité avec leurs voisins. D'autres souhaitent mettre sur pied des projets collectifs ou développer des mécanismes de solidarité spécifiques (personnes âgées, personnes fragilisées, personnes isolées, jeunes familles...).

## L'habitat groupé comme outil de dynamisation d'un quartier <sup>1</sup>

### Un outil de création d'équipements collectifs

La présence d'habitats groupés peut être un réel vecteur de dynamique « *bottom-up* » dans le cadre de la création de nouveaux quartiers. Ces formes d'habitat comprennent fréquemment des espaces collectifs et des équipements tournés vers le quartier. S'ils constituent une manière de « faire communauté » productrice de sens pour les groupes concernés, ils peuvent aussi faire office de réels leviers dans la création d'une dynamique de quartier plus globale.

Les équipements d'un habitat groupé sont souvent liés avec les objectifs et valeurs communes de ses habitants. Certains d'entre eux seront plutôt à destination des habitants eux-mêmes tandis que d'autres seront plus ouverts sur le quartier voire la ville. Par exemple, l'habitat groupé « *Alodgi* »<sup>2</sup>, situé à Mousty, a été conçu pour être un lieu de vie pour les personnes en situation de souffrance mentale et souhaitant vivre de manière autonome. Cet habitat dispose, au rez-de-chaussée et directement en relation avec le quartier, d'une cafétéria / espace collectif ouverte au public. Cet équipement a radicalement fait évoluer l'image que les

habitants du quartier avaient sur ce type de fragilité.

A Limelette, l'habitat « *Bois del Terre* »<sup>3</sup> est lui, plus guidé par une envie commune de vivre proche de la nature ... Les habitants partagent un potager bio et gèrent un élevage de petits animaux (poules...)

Certains équipements d'habitats groupés accueillent des activités de loisirs ou des activités économiques et sont parfois gérés par des personnes extérieures aux logements. L'habitat groupé « *Bénédi* »<sup>4</sup>, localisé à Louvranges, s'est doté d'une piscine, d'un dojo, ainsi que d'une salle de spectacle qui est géré par une asbl.

A Wépion, la ferme de Vevy Wéron comporte un magasin bio et des locaux collectifs où s'organisent des stages, séminaires, cours, activités en lien avec le développement personnel. Enfin, à Louvain-La-Neuve, les habitants des Verchons<sup>5</sup> se partagent, en plus de leur logement privé, une maison collective où ils peuvent organiser des événements (familiaux, privés, publics...). Ils la louent également aux habitants du quartier qui en auraient besoin.



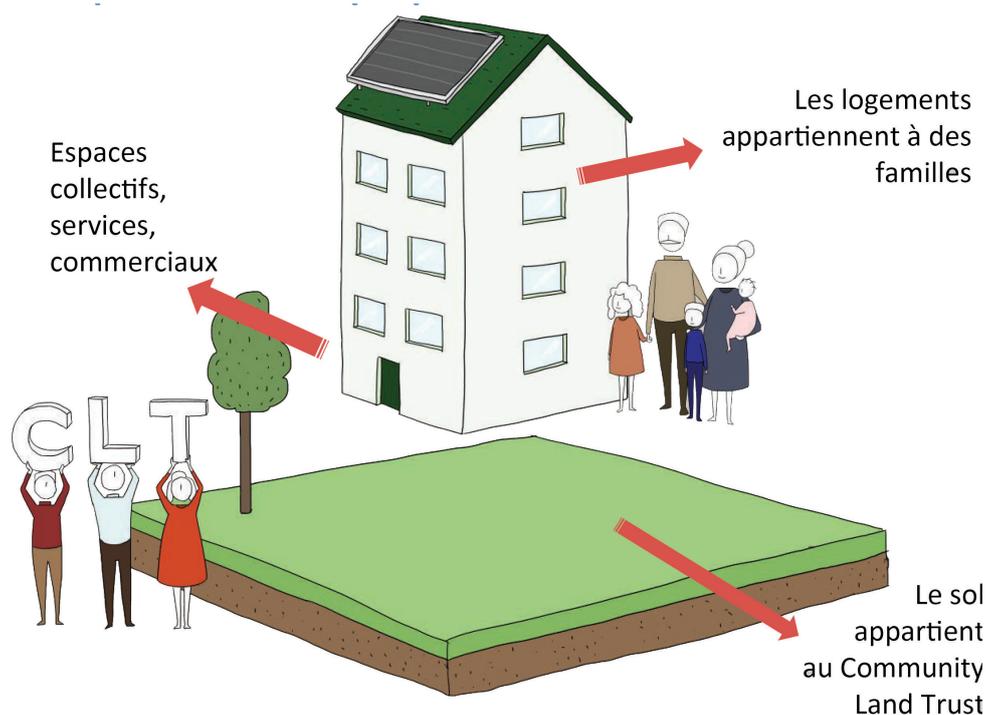
La ferme de Louvranges - Crédits : Habitat et participation

## Le Community Land Trust, une structure ouverte sur le quartier

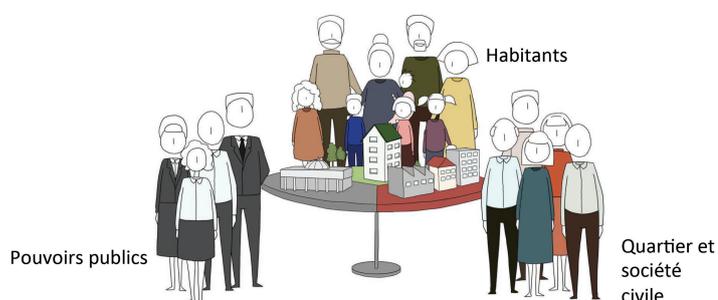
Le Community Land Trust (CLT) est un outil qui vise à faciliter l'accès au logement en dissociant la propriété de l'immeuble de celle du sol qui reste acquise au Trust. Cet outil importé des Etats-Unis<sup>6</sup> a été conçu en s'inspirant de différents modèles de planification et de communautés du monde entier (du modèle des cités jardins en Angleterre aux villages du mouvement Bhoodan en Inde,...). Même si en Belgique ils restent de taille limitée (un bâtiment ou ensemble de bâtiments), ils peuvent dans certains pays participer à l'élaboration d'un morceau de quartier entier. Les CLT peuvent être initiés par différents acteurs : un groupe d'habitants qui s'auto-organise ou un pouvoir public. Ils sont gérés selon un

modèle démocratique : les personnes impliquées sont réparties au sein d'un organe décisionnel en trois parties : les habitants, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes (voisins, investisseurs, société civile...). L'objectif est d'assurer l'accès à un logement abordable, une mixité fonctionnelle du bâti sur les terrains acquis par le trust, et une bonne intégration dans le quartier dans lequel il s'intègre.

Dès le début du processus de conception, les membres du CLT sont amenés à se questionner sur les besoins des futurs habitants et sur les besoins du quartier dans lequel ils s'intègrent pour établir leur programmation.



Principe de fonctionnement d'un Community Land Trust. Crédits : Plate-forme CLT Wallonie



Composition d'un Community Land Trust. Crédits : plate-forme CLT Wallonie

Les plateformes Community Land Trust de Wallonie et de Bruxelles accompagnent les personnes désireuses de se lancer dans ce type de projets en veillant à promouvoir le double rôle du CLT, à la fois vis-à-vis de ses habitants et vis-à-vis du quartier dont il fait partie. Différents ateliers et activités multi-acteurs sont organisés pour favoriser les rencontres et échanges de vue et récolter les besoins. Les habitants sont amenés à se projeter sur leur logement idéal, et réfléchissent déjà à l'avance sur la question du «vivre ensemble». Des ateliers et visites sont organisés afin qu'ils puissent se saisir des questions techniques, administratives, mais aussi relevant de la gestion commune. Tout au long de la construction, des présentations du projet aux quartiers voisins sont organisées.

Selon la plateforme wallonne des CLT, il s'agit bien plus que d'un outil permettant de produire du logement moins cher. Les CLT peuvent être considérés comme de réels outils de développement territorial où l'ensemble des acteurs participent.

## Des associations qui promeuvent et accompagnent l'habitat groupé et les CLT

En Wallonie et à Bruxelles, l'asbl Habitat et Participation gère un site internet qui diffuse des offres et des demandes d'habitats groupés et propose également des outils méthodologiques sous différentes formes (un guide pratique très complet et opérationnel, des vidéos...). L'asbl propose également de nombreux événements comme des formations, des moments de rencontres...

La Wallonie et Bruxelles sont chacune dotées d'une association participant à la promotion et à l'accompagnement de projets de Community Land Trust.

D'autres associations participent de manière plus ou moins directe à la promotion et à l'émergence de modèles comme l'habitat groupé.

L'asbl Nature & Progrès organise par exemple des journées de chantiers participatifs et de visites de logements dans des habitats groupés.

Asbl Habitat & Participation : [www.habitat-participation.be](http://www.habitat-participation.be)

Plateforme Habitat Groupé : [www.habitat-groupe.be](http://www.habitat-groupe.be)

Plateforme CLT Wallonie : [www.cltw.be](http://www.cltw.be)

Plateforme CLT Bruxelles : [communitylandtrust.wordpress.com](http://communitylandtrust.wordpress.com)

Asbl Nature & Progrès : [www.natpro.be](http://www.natpro.be)



Visite d'un CLT à Bruxelles. Crédits : plate-forme CLT Wallonie - Catherine Antoine

## Le rôle des pouvoirs publics à renforcer

Contrairement à la France et à d'autres pays où les pouvoirs publics ont développé un cadre légal dans lequel l'habitat groupé peut se développer, en Wallonie et à Bruxelles, ce type de projet reste pionnier. Les groupes de personnes désireuses de former un habitat groupé se heurtent souvent à l'inadaptation de la législation urbanistique. Cependant, le mouvement est en route ; les projets d'habitats groupés et de CLT se multiplient et certains acteurs sont en train de construire une expertise (associations, autorités publiques, maîtres d'ouvrage). Sur base des projets d'habitats groupés répertoriés par l'asbl Habitat & Participation<sup>7</sup>, on constate une répartition non homogène des projets de ce type sur le territoire wallon et bruxellois. Bruxelles et Louvain-La-Neuve concentrent la plus haute proportion d'habitats groupés tandis qu'ils se comptent sur les doigts de la main dans les autres villes. Certaines zones rurales sont aussi particulièrement riches en habitats groupés. Ces différences s'expliquent par plusieurs facteurs territoriaux : la pré-existence d'habitats groupés et de certains réseaux, les espaces et bâtiments disponibles, le prix du foncier...

Certaines communes ou pouvoirs régionaux (notamment la Région de Bruxelles-Capitale) encouragent les démarches d'habitat groupé, notamment dans le cadre de la création de nouveaux quartiers.

A Bruxelles, l'acteur public CityDev (Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale) porte le projet de construction d'un quartier durable appelé « Tivoli » en partenariat avec la société ImmoTivoli<sup>8</sup>. L'élaboration du quartier durable a été accompagnée par un processus participatif encadré par l'asbl Periferia depuis février 2012. A terme, le quartier devrait comporter 70% de logements conventionnés, et 30 % de logements sociaux. La Région a décidé de donner une place particulière aux nouveaux modes d'habiter : parmi les 450 logements qu'elle a décidé d'y construire, 40 logements devraient être des logements dits « alternatifs ». Ce quartier devrait aussi accueillir des activités économiques, des commerces, des crèches, une salle de quartier...

Dans le cadre de cette opération immobilière, un terrain a été loué au groupement « Habitat groupé Tivoli » pour 99 ans. Il rassemble 9 appartements dans une architecture pensée pour le vivre ensemble, qui comporte une salle polyvalente ouverte sur le quartier. Le groupe réfléchit à y organiser une école des devoirs, être un espace de distribution de paniers bios...

# L'HABITAT PARTICIPATIF EN FRANCE

En France, la loi Alur promeut et encadre l'habitat participatif, qu'il s'organise dans le cadre d'une autopromotion ou à l'initiative d'une personne morale telle qu'un bailleur social. Elle le définit comme : « une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. (...) L'Habitat Participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements, ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants ».

Ce nouveau cadre offre une reconnaissance légale aux opérations et projets d'habitat participatif, et crée deux nouveaux montages juridiques : les coopératives d'habitants (où chaque associé se voit attribuer la jouissance d'un logement par contrat coopératif) et les sociétés d'attribution et d'autopromotion. La loi Alur s'est inspirée de l'Allemagne, où les cas d'autopromotion d'habitat collectif sont très répandus. La seule ville de Fribourg, par exemple, compte plus de 150 projets de ce type, la ville de Tübingen a confié à des groupes d'autopromoteurs (Baugruppen) la réalisation de quartiers entiers.

On observe en France un renouveau de l'habitat participatif, notamment dans le cadre des écoquartiers labellisés : 11 % des opérations comprennent de telles initiatives, probablement en lien avec le fait que la loi ALUR a donné une reconnaissance légale à cette forme alternative de logement et lui a offert un cadre juridique sécurisé.



L'écoquartier de Fribourg est un exemple inspirant. Crédits : CREAT

La multiplication des initiatives des collectivités locales comme à Strasbourg, Lille, Montpellier, Paris (...) confirme la tendance : l'habitat participatif intéresse aussi les élus. Ils reconnaissent l'utilité publique de la démarche et souhaitent soutenir son développement. Les programmes sont souvent mixtes (locatifs, en accession) avec tous types de financement et de statut juridique. Certains projets émanent de groupes d'habitants déjà constitués qui sollicitent leur collectivité. Mais de nombreuses opérations peuvent voir le jour à l'initiative des villes au travers d'appels à

projet ou à manifestation d'intérêt auprès des habitants, notamment dans le cadre de la construction de nouveaux quartiers (écoquartiers, ZAC...) où certaines parcelles sont réservées à ce type de démarche. Les appels à projet sont parfois accompagnés d'un processus d'animation pour sensibiliser les habitants potentiels<sup>9</sup>.

## Encourager les démarches d'habitats groupés, les exemples de Lille, Montpellier et Strasbourg

Lille et Strasbourg ont organisé plusieurs ateliers publics pour faire connaître l'appel à projet et informer les particuliers. À Strasbourg, c'est l'association « Ecoquartier Strasbourg »<sup>10</sup> qui a animé les ateliers publics avec l'aide d'une salariée. Ensuite, le cahier des charges impose aux groupes sélectionnés de se faire accompagner par un AMO professionnel (aide à la maîtrise d'ouvrage).

À Montpellier<sup>11</sup>, la Ville s'appuie sur les associations existantes qui se mobilisent depuis un moment déjà pour l'habitat groupé et n'organise pas d'animations particulières. La Ville de Montpellier et son aménageur, la SERM, ont insisté dès le départ sur la présence d'un AMO, et les collectifs qui déposent un dossier complet peuvent compter sur une

somme de 3000 EUR HT en tant que contribution aux frais. Dans l'organisation de l'appel à projets, Strasbourg, Lille et Montpellier procèdent d'une manière assez similaire. Les groupes sont invités à préparer un dossier de candidature sur 4 à 6 mois. Le dossier comprend la présentation du collectif et de son projet social, un pré-programme, un montage juridique et certains éléments financiers. Sur la base de ces documents qui doivent apporter la preuve de la cohérence de la démarche et de la faisabilité, une commission sélectionne une candidature par parcelle et lance avec eux la phase des études.

## L'habitat groupé comme outil de dynamisation d'un quartier

En France, les opérations d'habitat participatif ont joué un rôle moteur dans la dynamique de réalisation d'écoquartiers. Lors du processus d'élaboration, ils constituent une force de proposition et créent du lien avec le quartier. Certaines formes d'habitats groupés facilitent aussi l'installation de nouveaux habitants lorsqu'ils proposent une accession sécurisée et / ou plus abordable, notamment grâce aux sociétés coopératives HLM. Sur le long terme, les habitats groupés participent à la vie du quartier lorsque certains portent des projets ou mettent à disposition des espaces ou équipements communautaires.

On distingue trois grandes familles d'habitats groupés<sup>12</sup> :

### **L'autopromotion (accompagnée) d'habitat collectif ou groupé :**

Dans le cadre de l'autopromotion, un groupe de citoyens devient maître d'ouvrage d'un ensemble de logements. Il s'agit d'un moyen de construire un voisinage convivial répondant aux aspirations de chacun. Le processus implique de mettre en relation les futurs propriétaires ou résidents bien longtemps avant leur installation, et permet ainsi de préparer des relations de voisinage de qualité. Des réunions intergroupes peuvent permettre de connaître les autres habitants de l'îlot et de réfléchir ensemble au vivre ensemble, au choix du mobilier urbain, à la mise en place d'un jardin partagé... Les habitants se constituent ainsi comme force de proposition vis-à-vis des décideurs urbains.

### **L'accession à la propriété d'un habitat participatif avec une société de logement social**

Dans ce modèle, contrairement à de l'habitat social classique, les habitants peuvent créer un logement à leur image en participant à sa conception avec l'architecte (logements, espaces communs). Soit l'initiative vient d'un groupe d'habitants qui mobilise une société HLM, soit elle provient d'une société HLM elle-même. Tout au long du projet, les futurs habitants pourront apprendre à se connaître, participer à la conception et préparer la gestion future de la résidence lors de réunions et d'ateliers thématiques, animés par la société de logement. Les espaces communs qualitatifs décidés collégialement permettront à l'ensemble des habitants de gagner de la place au sein de leur logement et de bénéficier d'espaces propices aux échanges et au partage entre voisins à un coût modéré grâce à une gestion partagée qui réduit leurs coûts pour les habitants. La société de logement gère les aspects financiers et administratifs. Les (futurs) habitants bénéficient de

trois garanties, sécurisant leur acquisition : garanties de revente, de rachat et de relogement. Le logement est rendu plus accessible financièrement grâce à des prix maîtrisés et la société HLM donne accès à des partenaires financiers.

### **Les coopératives d'habitants**

Les coopératives d'habitants sont des modèles fort répandus au Québec et en Suisse. En France, les projets de ce type se multiplient depuis que la loi ALUR<sup>13</sup> a été votée.

Les sociétés coopératives d'habitants" sont des sociétés à capital variable (...) qui ont pour objet de fournir à leurs associés personnes physiques la jouissance d'un logement à titre de résidence principale et de contribuer au développement de leur vie collective (...)"

La coopérative est une société à but non lucratif<sup>14</sup>. Elle est propriétaire des logements et il est nécessaire d'être membre pour devenir locataire. Ce système permet de donner accès à un logement dont les prix sont inférieurs à ceux du marché puisque les loyers reflètent le coût réel d'exploitation de l'immeuble dans lequel ils vivent.

Chaque membre a une double qualité d'associé coopérateur : ils est à la fois propriétaire et gestionnaire. A l'origine du projet, les associés coopérateurs prennent en charge l'élaboration en tenant compte des besoins de chacun. Sur la durée, la coopérative est gérée de manière démocratique, de sorte que chaque membre a droit à une voix. Ceci garantit une gestion où chacun peut participer de manière égale aux décisions liées aux bâtiments et espaces communs.

Les coopérateurs acquièrent des parts sociales à leur entrée dans la coopérative (+/- 20% de la valeur du logement). Lorsque ces personnes voudront quitter le logement, ils revendront les parts sociales dont la valeur est déconnectée de celle du bâti. Ce mécanisme permet donc d'éviter la spéculation immobilière.

La coopérative souhaite être accessible à tous. Pour cela, il est possible de faire appel à une société de logement social pour qu'elle contribue à diminuer le prix de la redevance des locataires aux revenus moins élevés.

Les logements construits par des coopératives sont reconnus pour leur vision environnementale et sociale, grâce à la mutualisation des équipements et des espaces, le type de construction, la gestion des énergies...



L'écoquartier de Fribourg est un exemple inspirant. Crédits : CREAT

## Quels acteurs de l'habitat participatif en France ?

- Le Réseau des accompagnateurs de l'habitat participatif

Créé en 2011, ce réseau national des professionnels de l'accompagnement de projets d'habitat participatif a défini un référentiel métier. Ses membres s'engagent à soutenir la place des habitants, en particulier dans la phase de programmation et de conception, ainsi que les dynamiques de coopération entre les différents acteurs de ces opérations innovantes.

[www.rahp.fr](http://www.rahp.fr)

- Le Réseau HLM pour l'Habitat Participatif

Créé en 2015, le « Réseau HLM pour l'habitat participatif » regroupe aujourd'hui environ 80 organismes œuvrant individuellement et collectivement au développement de l'habitat participatif « social », c'est-à-dire accessible à tous.

<https://habitatparticipatif-hlm.union-habitat.org>

- La Coordin'action Nationale des Associations de l'Habitat Participatif

La Coordin'action est l'union de 14 associations françaises qui a pour objectif d'animer le mouvement de l'Habitat Participatif en France, d'en favoriser le développement sur l'ensemble du territoire et de rendre visible la diversité des projets. Via ses associations membres, la Coordin'action est en lien avec plus de 300 groupes actifs.

[www.habitatparticipatif.eu](http://www.habitatparticipatif.eu)

HABICOOP – Fédération nationale des coopératives d'habitants  
Issue au départ d'un mouvement citoyen, cette fédération représente les coopératives auprès des autorités publiques et œuvre à faire reconnaître leurs fonctions comme d'utilité publique. Elle participe à la promotion des coopératives d'habitants et à la mutualisation des connaissances. Elle donne également un appui aux différents projets.

<http://www.habicoop.fr/>

- Le réseau national des collectivités pour l'habitat participatif

Le RNCHP a été créé en 2010 et réunit les collectivités qui souhaitent mutualiser leurs expériences dans le domaine de l'habitat participatif par la mise en place d'une plateforme d'échange. Elle est engagée pour que l'habitat participatif devienne un composant des politiques publiques.

<http://www.rnchp.fr>

## SOURCES :

- 1 - **Pascale Thys (Habitat et participation)**. Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)
- 2,3,4,5,7 - **Plate-forme Habitat groupé** : <https://www.habitat-groupe.be>
- 6 - **Centre permanent pour la citoyenneté et la participation** : <http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/clt.pdf>
- 8 - **Citydev.brussels / Immotivoli** : <http://tivoli.brussels/tivoli-quartier-durable/>
- 9,11 - **Toits de Choix**, «Les appels à projets se multiplient», consulté en novembre 2017, <https://www.toitsdechoix.com/ressources/debats/74-les-appels-a-projets-se-multiplient.html>
- 10 - **Association Eco-Quartier Strasbourg**, <http://www.ecoquartier-strasbourg.net>
- 12 - **L'habitat Participation (Coordin'action des associations)**, «L'habitat participatif dans la loi», consulté en novembre 2017, disponible sur <http://www.habitatparticipatif.eu/un-autre-article/>
- 13 - **Ministère de la cohésion des territoires** : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/l-habitat-participatif-pour-construire-autrement>
- 14 - **Fédération nationale des coopératives d'habitants** : <http://www.habicoop.fr/>

## LIENS UTILES :

### L'habitat participatif à Strasbourg :

<http://www.ecoquartier-strasbourg.net/images/EQS-consultation-Strasbourg/Plaquette-Ville-Strasbourg-HabitatParticipatif-2014-09.pdf>  
<http://www.ecoquartier-strasbourg.net/index.php/autopromotion.html>

## PRÉSENTATIONS DU COLLOQUE :

**Pascale Thys (Habitat et Participation)**: Présentation du 12 octobre 2017 lors du séminaire sur la participation citoyenne dans le cadre de la recherche Quartiers Nouveaux (organisé par la CPDT)

**Orlando Sereno Regis (Plateforme Community Land Trust Wallonie)** : [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_colloques/ParticipationCoyenne/assets/documents/171011%20CLTlignt.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/ParticipationCoyenne/assets/documents/171011%20CLTlignt.pdf)